



# LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RICANTO ET SON APPROVISIONNEMENT

UNE NOUVELLE SOURCE D'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE POUR AJACCIO ET SA RÉGION



**CONCERTATION PUBLIQUE**

du 19 avril au 24 mai 2021



# SOMMAIRE **GÉNÉRAL**

## INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE :

### **JE M'INFORME**

#### *Pourquoi une nouvelle centrale électrique à Ajaccio ?*

Les besoins en électricité du bassin ajaccien	p.12
La centrale du Vazzio	p.16
Du Vazzio au Ricanto	p.18

DEUXIEME PARTIE :

### **JE M'INTERROGE**

#### *Les questions posées au débat*

Comment répondre aux enjeux identifiés ?	p.26
Quelle centrale électrique pour Ajaccio ?	p.30
Quels effets du projet sur son environnement ?	p.44
Comment approvisionner la centrale en combustibles ?	p.52

TROISIEME PARTIE :

### **JE PARTICIPE**

#### *La concertation et les suites du projet*

Le calendrier du projet	p.62
Le dispositif de concertation	p.66

# À propos

## du dossier de concertation

### CE QU'IL EST...

Le dossier de concertation est un document de synthèse qui fournit l'essentiel de l'information utile aux participants pour échanger et débattre.

Rédigé par les porteurs de projet, il est présenté pour avis et recommandations aux garants puis validé par la Commission nationale du débat public (CNDP) en amont de l'ouverture de la concertation.

Le dossier de concertation aborde les enjeux du territoire dans lesquels pourraient s'inscrire le projet et présente ses principales caractéristiques. Il évoque également quelques-unes des questions qui pourront être débattues lors de la concertation : A quels enjeux doit répondre le projet, pour la région d'Ajaccio et pour la Corse ? Quelles seraient les stratégies alternatives à la création de la centrale du Ricanto ? Quels sont ses effets potentiels sur son environnement naturel et humain ? Quels principes d'aménagement sont envisagés ? etc.

### CE QU'IL N'EST PAS...

Ce dossier ne constitue pas une présentation définitive du projet dans la mesure où celui-ci n'est pas finalisé. La concertation préalable du public fait partie intégrante du processus de conception du projet, qui se poursuit jusqu'au stade de l'enquête publique lors de laquelle un dossier complet assorti d'études complémentaires (étude d'impact notamment) sera présenté au public.



### LE CHAMP DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

*Conformément au Code de l'environnement, en tant qu'équipement industriel d'un coût supérieur à 300 M€, le projet de centrale de production d'électricité du Ricanto a fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public le 27 octobre 2020. Par sa décision du 4 novembre, la CNDP a demandé que cette saisine soit « complétée par celle de l'autorité publique qui a pris l'initiative du projet d'infrastructures d'alimentation au gaz naturel de la Corse », la Direction générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique.*

*Dans sa séance du 2 décembre, la CNDP a pris acte de la saisine par les maîtres d'ouvrage et désigné Madame Zita ETOUNDI et Monsieur Bernard-Henri LORENZI « garants de la concertation préalable sur le projet de construction de nouveaux moyens de production multi-combustible sur le site du RICANTO à AJACCIO. »*

*La concertation préalable du public qui se déroule du 19 avril au 24 mai 2021 s'inscrit directement dans ce processus réglementaire de concertation.*

# Les acteurs

## du projet et de la concertation



EDF PEI, filiale à 100% d'EDF, a été créée en 2006 en vue du renouvellement des moyens de production thermique dans les zones non interconnectées. EDF PEI exploite quatre centrales motrices situées en Haute Corse, à la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique. Elle est propriétaire, en partenariat d'une ferme photovoltaïque avec stockage en Guyane et d'une ferme éolienne avec stockage en Martinique. Elle construit actuellement une nouvelle centrale en Guyane (projet du Larivot) et développe différents moyens de production EnR dans les DROM et en Corse, en propre ou en partenariat avec EDF Renouvelables.



La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de la transition écologique a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques, ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique.



La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de faire respecter et d'assurer le bon déroulement des procédures de démocratie participative prévues par la loi. La CNDP forme et sélectionne les garants qui sont chargés de suivre les concertations préalables.

La CNDP agit pour promouvoir des valeurs essentielles à la bonne organisation des concertations :

- **L'indépendance** : de par son statut, la CNDP est totalement indépendante à la fois des élus, des collectivités territoriales et porteurs de projets privés qui la saisissent.
- **La neutralité** : ni la CNDP ni les personnes qu'elle désigne (notamment les garants) ne doivent exprimer un avis sur le fond du projet. Elles ne prennent pas position pour ou contre.
- **La transparence** : il s'agit de veiller à ce que l'information donnée par le porteur de projet soit la plus complète possible et réponde aussi précisément que possible aux questions qui lui sont posées.
- **L'égalité de traitement** : toute personne qui souhaite s'exprimer doit pouvoir le faire. Toutes les propositions, les prises de parole, doivent être considérées de la même manière.
- **L'argumentation** : chaque opinion doit être étayée afin qu'elle contribue utilement au débat.

**Les garants de la concertation** sont chargés de veiller à la sincérité des échanges, au bon déroulement de la concertation et à la qualité de l'information apportée au public.

Extérieur et indépendant des parties prenantes, le garant a pour mission d'établir un climat de confiance afin de faciliter le bon déroulement du processus de concertation. Le garant participe à sa préparation, en rencontrant notamment les acteurs concernés, et peut influencer sur les modalités de la concertation et le contenu du dossier de concertation.

Pour assurer leur totale indépendance, la CNDP prend en charge leurs frais de mission. Le public participant à la concertation peut s'adresser aux garants sur tous les sujets relatifs au déroulement de la concertation.

# Le mot

## des acteurs de la concertation



**Frédéric MAILLARD,**  
Président d'EDF PEI

« Durant près de quatre décennies, la centrale du Vazzio a été une des pièces maîtresses du système électrique corse. Elle a également joué, et continue de jouer un rôle de premier plan dans la vie économique du bassin d'Ajaccio. C'est donc une page de l'histoire de la Corse qui se tournera quand viendra le moment de sa fermeture au profit d'une nouvelle centrale sur le site voisin du Ricanto.

La centrale du Ricanto jouera le même rôle que celle du Vazzio. Elle couvrira les besoins en électricité du bassin d'Ajaccio et apportera à la fois les emplois industriels et le dynamisme d'un grand Groupe industriel impliqué de très longue date au côté du territoire. Par ailleurs sa flexibilité permettra d'accompagner la transition énergétique du territoire.

Cette nouvelle centrale, grâce à l'apport des technologies les plus récentes, fournira toutes les garanties attendues et nécessaires en matière environnementale. Elle sera plus moderne, plus performante, plus adaptée aux attentes environnementales et sociétales actuelles. Ce sera une centrale pensée pour la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La concertation qui s'ouvre est une formidable opportunité pour la réussite de ce projet. Elle permettra à toutes celles et ceux qui le souhaitent de se réunir et de faire entendre leur point de vue.

Nous nous engageons dans cette démarche avec une volonté de transparence et d'écoute, pour que ce moment d'échanges avec le public permette de renforcer le projet en lui donnant des fondements solides et partagés.

Nous espérons donc que vous serez nombreux à prendre part à cette concertation, vous le verrez, les moyens mis à votre disposition pour contribuer sont nombreux et sont détaillés dans le présent dossier. »



**Sophie MOURLON,**  
Directrice de l'Énergie au ministère de la Transition écologique

« Élément fondateur de la transition énergétique, la Programmation pluriannuelle de l'énergie précise les objectifs de politique énergétique, identifie les enjeux et les risques dans ce domaine, et oriente les travaux des acteurs publics. Elle établit les priorités d'action en Corse pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux.

Concernant la production d'électricité et la sécurisation de l'alimentation électrique de la Corse, la Programmation pluriannuelle de l'énergie approuvée en 2015 prévoit la réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse, permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la Corse tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Dans cet objectif, une procédure de mise en concurrence pour la sélection d'un opérateur pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel des centrales électriques de Corse, celle de Lucciana et la future centrale de Ricanto, a été lancée en février 2020. Le cahier des charges de cette procédure précise que l'infrastructure gazière devra permettre un approvisionnement par des navires méthaniers et le fonctionnement des centrales à pleine puissance.

L'issue de cette procédure, actuellement en cours d'instruction, aura une influence directe sur le projet de centrale du Ricanto, car celle-ci a été conçue pour fonctionner prioritairement au gaz naturel, le fioul domestique et la biomasse liquide faisant office de combustibles de secours.

Si le fonctionnement au gaz naturel est l'option retenue conjointement par l'Etat et la Collectivité de Corse dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie approuvée en 2015, nous espérons que toutes les interrogations et tous les points de vue concernant les combustibles utilisés pourront s'exprimer à l'occasion de cette nouvelle concertation placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. »

# Le mot

## des garants



**Zita ETOUNDI,**  
Zita ETOUNDI est chef d'entreprise dans le domaine l'action publique en lien avec le développement des territoires.  
zita.etoundi@garant-cndp.fr



**Bernard-Henri LORENZI,**  
Bernard-Henri LORENZI est retraité : inspecteur aux Finances puis dirigeant de sociétés, connaît bien le territoire mais aussi les projets de EDF comme garant du projet SACOI 3.  
bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr

« Comme indiqué par ailleurs, nous avons été désignés garants de cette concertation par la Commission nationale du débat public (CNDP) lors de sa séance du 02 décembre 2020.

Chargés de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable, dans le respect des règles, nous portons un regard critique sur la transparence et la clarté de l'information, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position. Nous nous attachons notamment à ce que le maximum de personnes ait connaissance du projet, ait accès aux informations, puisse poser toutes questions et recevoir réponses, donner son avis et faire des suggestions, selon des formes diverses, allant du site internet aux rencontres de terrain.

Indépendants du maître d'ouvrage et neutres vis-à-vis du projet, nous avons un rôle à la fois d'incitateur pour le maître d'ouvrage et de facilitateur pour le public, lequel peut nous saisir si besoin.

À la fin de la concertation, nous en dresserons un bilan qui présentera les modalités de concertation mises en œuvre et fera la synthèse des échanges intervenus ; ce bilan sera rendu public à la fois par la CNDP et par le maître d'ouvrage du projet. »



Le terrain du Ricanto à proximité immédiate du Vazzio

# L'essentiel sur le projet et la concertation

## LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Le projet de centrale du Ricanto vise à remplacer la centrale du Vazzio par une centrale plus adaptée aux enjeux de la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle en termes de prise en compte de l'environnement, de transition énergétique et d'accompagnement sociétal.

## POURQUOI REMPLACER LA CENTRALE DU VAZZIO ?

Inaugurée en 1982, la centrale du Vazzio est essentielle à l'alimentation électrique de la Corse depuis 40 ans. Mais la question de sa mise à l'arrêt se pose depuis quelques années. Trois types d'enjeux justifient son remplacement :

### Des enjeux de sécurité énergétique

La centrale était initialement constituée de huit moteurs de près de 19 MW chacun. Elle n'en compte aujourd'hui plus que sept. L'un d'eux a été définitivement déclassé suite à une avarie et l'un des sept moteurs encore opérationnels dispose d'une puissance limitée.

Les sept moteurs du Vazzio sont les derniers moteurs de ce type encore en exploitation dans le monde, ce qui rend très difficile l'approvisionnement de pièces de rechange et ne permet pas de garantir sur le long terme la fourniture d'électricité. Cela constitue une fragilité pour la sécurité énergétique d'Ajaccio et de la Corse.

### Des enjeux environnementaux

La seconde raison qui pousse au remplacement de la centrale du Vazzio est que le combustible utilisé, le fioul lourd, génère des émissions atmosphériques qui pourraient être sensiblement diminuées par l'utilisation d'un moyen de production plus moderne et performant.

### Des enjeux économiques

Le site du Vazzio est implanté au cœur d'un complexe industriel majeur pour la région ajaccienne. Le remplacement du Vazzio par un nouvel équipement dans le même environnement industriel permet de pérenniser les emplois et compétences à Ajaccio pour de longues années. Il présente également l'avantage de réutiliser une partie des infrastructures en place.



Centrale de Lucciana B mise en service en 2015

## LE RICANTO : UNE CENTRALE POUR LA CORSE DU XXI<sup>ème</sup>

D'une puissance d'environ 110 MW, auxquels s'ajouteront les 20 MW fournis par une turbine à combustion destinée à la puissance de pointe, la centrale du Ricanto, située dans le voisinage immédiat du site historique du Vazzio, couvrira une grande partie des besoins en électricité de la région d'Ajaccio.

Une des spécificités de cette centrale sera sa technologie offrant une très grande flexibilité d'utilisation. Elle fonctionnera au gaz naturel et pourra en secours fonctionner au fioul domestique ou à la biomasse liquide.

Quel que soit le combustible utilisé, elle garantira aux Ajacciennes et aux Ajacciens l'accès à une énergie propre, respectueuse de l'environnement, et toujours disponible.



### Et si d'autres solutions étaient possibles ?

Plusieurs scénarios alternatifs ont été étudiés en réponse aux problèmes soulevés par le vieillissement de la centrale du Vazzio :

- son maintien en l'état autant que faire se peut,
- la compensation de sa mise à l'arrêt par la création d'interconnexions électriques avec le continent,
- ou encore la multiplication des parcs de production d'énergie renouvelable à proximité d'Ajaccio.

Ces solutions présentent toutes des avantages et des inconvénients. Mais aucune ne permettrait, comme le projet de centrale du Ricanto, de garantir l'approvisionnement électrique de la région d'Ajaccio à court, moyen et long terme, cela au moyen d'une technologie moderne et respectueuse de l'environnement.



# COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?



La concertation préalable du public se déroule du 19 avril au 24 mai 2021.

Plusieurs solutions sont offertes pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

### Cinq semaines pour recueillir les contributions du public :

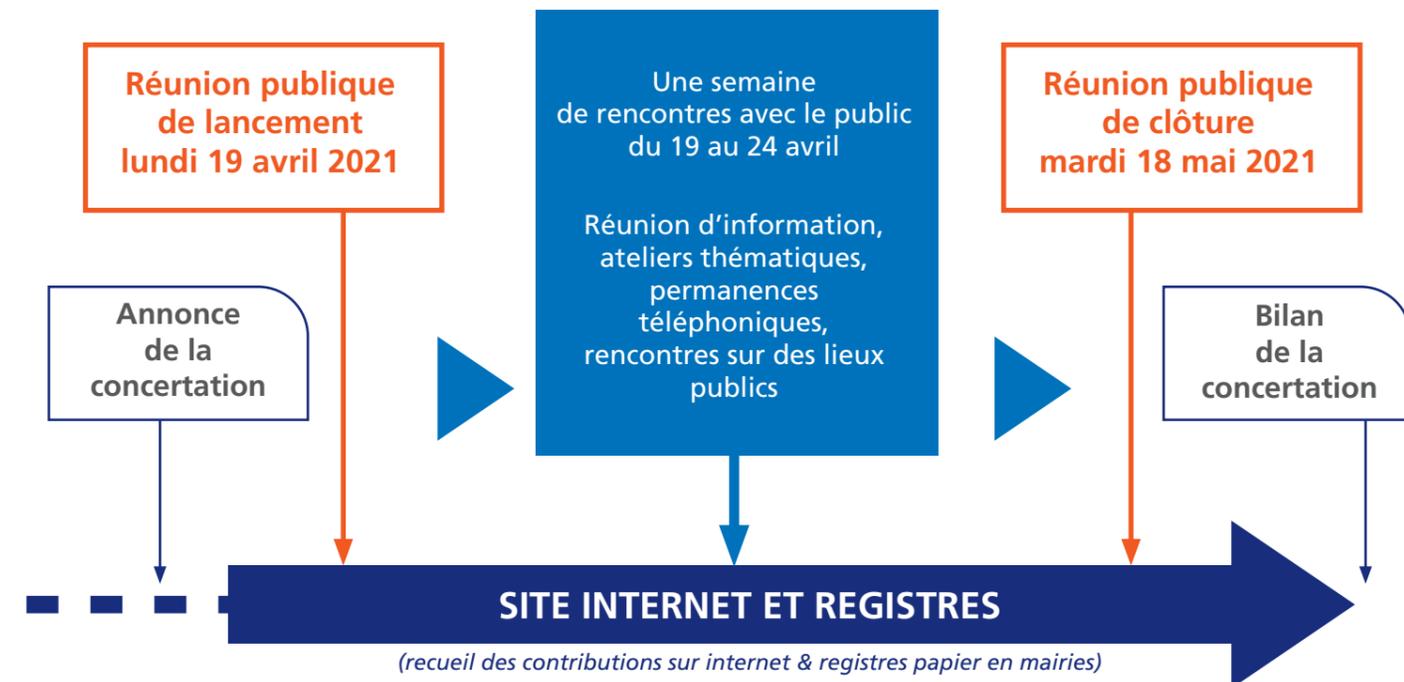
- sur le site internet dédié [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)
- et sur les registres papier mis à disposition dans les mairies (cf liste des 14 mairies concernées page 68)

### PLUSIEURS RENCONTRES AVEC LE PUBLIC :

Lundi 19 avril à 17 heures	Réunion de lancement
Mercredi 21 avril à 17 heures	Réunion sur l'approvisionnement de la centrale en combustibles
Mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril de 9 heures à 12 heures	Permanences téléphoniques pour des échanges personnalisés : appelez le 04 95 29 73 50
Samedi 24 avril à 9 heures 30	Atelier sur les caractéristiques techniques du projet et l'approvisionnement de la centrale
Samedi 24 avril à 14 heures 30	Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socio-économiques
Mardi 18 mai à 17 heures	Réunion de clôture de la concertation

Toutes les réunions seront retransmises sur internet. En fonction du contexte sanitaire du moment, l'accès aux salles pourrait être limité voire interdit.

Toute personne intéressée pour participer à l'une ou l'autre des réunions devra s'inscrire sur le site [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) rubrique « La concertation ». Chaque personne inscrite recevra avant la réunion un mail ou un sms précisant les modalités de sa participation.



PEDF PEI a mis en place une équipe dédiée au projet de centrale électrique du Ricanto.

Cette équipe est dirigée par **Cédric DUPUIS**, précédemment Directeur de la centrale électrique de Port-Est à la Réunion puis Directeur Technique d'EDF PEI.

Au-delà du pilotage du projet, il sera l'interlocuteur privilégié du territoire, des élus, des services et du public jusqu'à la mise en service de la centrale.

Pour le contacter : [centraleduricanto@edf.fr](mailto:centraleduricanto@edf.fr)



# JE M'INFORME

Pourquoi une nouvelle centrale  
électrique à Ajaccio ?

**C**e chapitre est destiné à permettre au lecteur de comprendre d'où vient le projet : les raisons qui conduisent au remplacement de la centrale du Vazio, les évolutions que le projet a connues et les décisions prises pour aboutir aujourd'hui à la concertation préalable du public.

# Les besoins en électricité du bassin ajaccien



## DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES EN AUGMENTATION

Au cours des dix dernières années, la consommation électrique de la Corse a progressé en moyenne de 1,5% par an, un rythme soutenu même s'il est en deçà des années précédentes (environ 3% par an).

## QUELLE SERA LA TENDANCE POUR LES PROCHAINES DÉCENNIES ?

La trajectoire des consommations à l'horizon 2030 dépendra de plusieurs facteurs pouvant influencer ...

... soit à la hausse...

■ **La croissance démographique, très soutenue depuis une dizaine d'années.** C'est particulièrement vrai dans la région d'Ajaccio qui, avec 114 000 habitants accueille un tiers de la population corse, et dont la population croît deux fois plus vite que partout en France (+1,2% par an contre +0,5% en moyenne au niveau national entre 2007 et 2017). Le maintien d'une démographie dynamique, dû à un solde migratoire positif, influera nécessairement sur les besoins en électricité du bassin de vie ajaccien, qui n'ont pas cessé de croître au cours de la période récente.

■ **La croissance du PIB par habitant,** de l'ordre de + 0,2% par an, qui tend à influencer à la hausse sur le niveau des consommations.

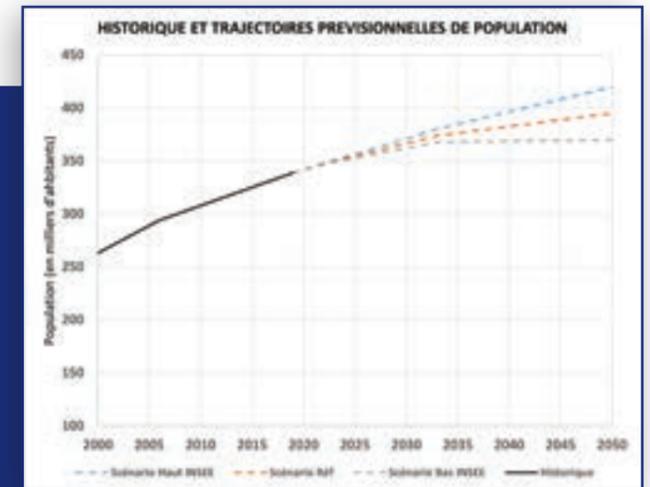
... soit à la baisse :

■ **Les efforts de maîtrise de la consommation électrique,** au travers de leviers bien identifiés (isolation thermique des bâtiments, rénovation de l'éclairage public mais aussi les gestes du quotidien de chacun d'entre nous...), peuvent a contrario limiter en partie l'augmentation des besoins en électricité induits par la croissance démographique et l'augmentation du PIB.



## Une croissance démographique soutenue en Corse

Selon les 3 scénarios envisagés par l'INSEE, la croissance démographique en Corse devrait se poursuivre dans les 30 prochaines années, soit de manière très forte (+80 000 habitants d'ici à 2050 selon le scénario haut) ou beaucoup plus modéré (+20 000 habitants d'ici à 2050 selon le scénario bas). Nous avons retenu le scénario médian soit +40 000 habitants.



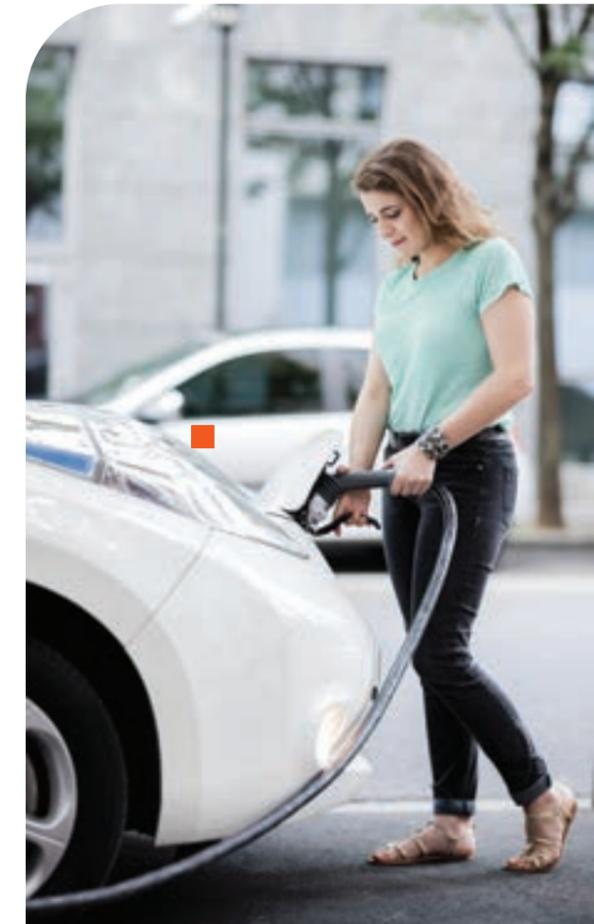
## LES EFFETS DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

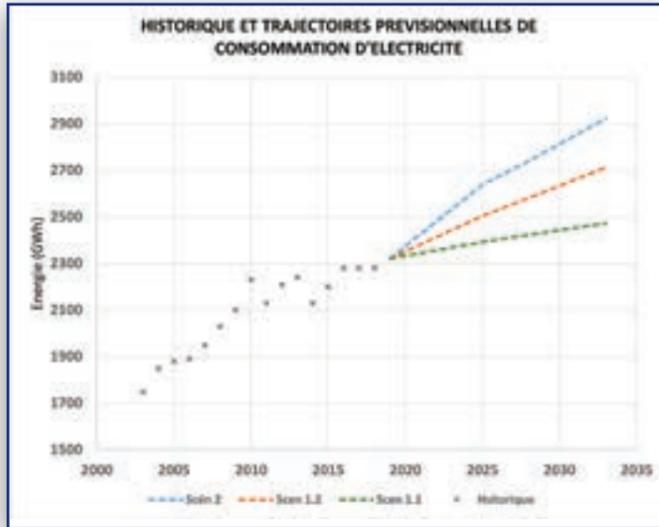
A ces différents indicateurs s'ajoutent de nouveaux usages qui peuvent contribuer à une hausse des consommations électriques au cours des prochaines années :

- **La consommation électrique des navires à quai.** Aujourd'hui, les navires qui stationnent au port d'Ajaccio laissent tourner leurs moteurs pour produire l'énergie nécessaire à leur activité. Demain, l'apparition de nouvelles solutions, actuellement à l'étude, pour que les compagnies de transport maritime puissent bénéficier d'un accès au réseau électrique aura inévitablement des répercussions sur les besoins en électricité, en même temps qu'une diminution de la pollution atmosphérique.
- **Le développement de la mobilité électrique,** appelé - en Corse comme ailleurs - à prendre de l'ampleur, un phénomène constaté ces dernières années avec la forte croissance des ventes de véhicules 100% électriques et hybrides en France.

Tenant compte de ces différents paramètres, EDF, à la demande de l'Etat et de la Collectivité de Corse, a élaboré plusieurs scénarios permettant d'identifier des tendances à court, moyen et plus long terme (2025, 2028 et 2033). C'est finalement un scénario médian qui a été retenu, mettant en évidence un besoin de production d'électricité dite « pilotable » pour la région d'Ajaccio évalué à 130 MW.

Ce besoin est complété par la mise en oeuvre de nouvelles capacités de stockage d'environ 30 MW (batteries et station de transfert d'eau par pompage-STEP) mais aussi par un développement important des énergies renouvelables sur le territoire.

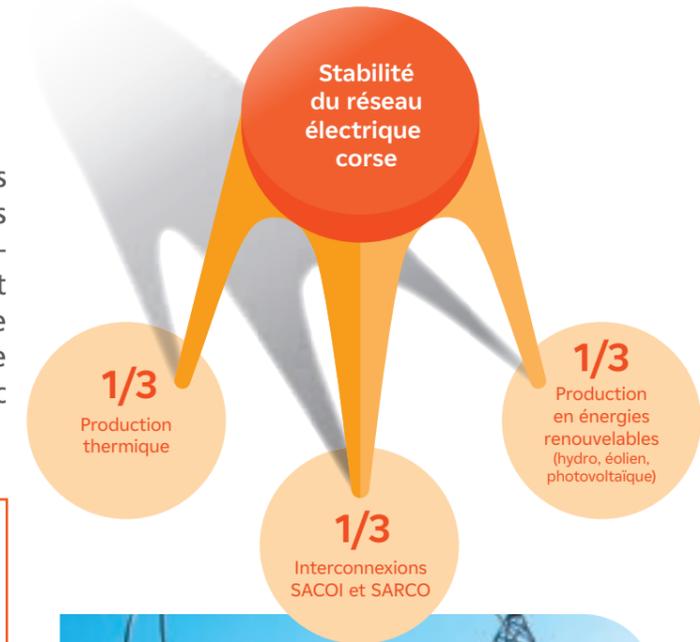




Quel que soit le scénario retenu, la consommation d'électricité va croître dans les 15 prochaines années en Corse. EDF doit anticiper cette tendance et prévoir une capacité de production à la hauteur. Le scénario médian retenu par EDF pour Ajaccio fixe le besoin à 160 MW.

## UNE ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN CORSE

Comme les départements et régions d'outre-mer, la Corse fait partie des « zones non interconnectées » (ZNI), c'est-à-dire que son réseau électrique n'est pas directement connecté avec celui de la métropole. L'île bénéficie toutefois de liaisons avec l'Italie. L'électricité doit donc être majoritairement produite sur place.



Ainsi, afin de sécuriser son approvisionnement électrique, la Corse a mis en œuvre une politique énergétique ambitieuse dont la clé de voûte est un trépied énergétique associant à parts égales énergie thermique (1/3), énergies renouvelables (1/3), et énergie importée au travers des liaisons avec la Sardaigne et l'Italie (SARCO et SACOI : 1/3).



### LE SAVIEZ-VOUS

**Qu'est-ce qu'un moyen de production « pilotable » ?**

Il s'agit d'un équipement qui doit pouvoir fonctionner à la demande du gestionnaire du système électrique. Il permet ainsi de répondre à tout moment aux besoins des consommateurs.



Pour l'année 2018 par exemple, la production électrique a été de 2281 GWh, composée à 37,1% d'énergies renouvelables, 35,9% d'énergie thermique, les 27% restant étant fournis par les liaisons SARCO et SACOI.

**Le maintien de cet équilibre implique que des investissements soient régulièrement réalisés :**

- pour maintenir en état des équipements parfois anciens, comme la liaison SACOI, créée en 1964, la station de conversion de Lucciana, inaugurée en 1986, et bien sûr le site du Vazzio, en service depuis bientôt quarante ans ;
- pour développer de nouveaux ouvrages (nouvelle liaison SACOI en projet) et unités de production (comme la centrale du Ricanto).



# La centrale du Vazzino

## UNE PLACE CENTRALE DANS LE TRÉPIED ÉNERGÉTIQUE CORSE

Inaugurée en 1982, la centrale du Vazzino a très rapidement occupé une place prépondérante dans le système énergétique corse. Et pour cause : avant la mise en service du barrage du Rizzanese en 2013, et le remplacement de la centrale de Lucciana en 2014, elle assurait à elle seule 35% de l’approvisionnement électrique de l’île. Aujourd’hui encore, sa production, avec une puissance de 132 MW, est essentielle pour la stabilité du trépied énergétique corse.



La centrale du Vazzino : principale source d’alimentation de la région d’Ajaccio

## UNE INSTALLATION VIEILLISSANTE

La question de son remplacement par une installation plus adaptée à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle se pose depuis de nombreuses années. Deux types d’enjeux justifient sa mise à l’arrêt :

### DES ENJEUX DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La centrale était initialement constituée de huit moteurs de près de 19 MW chacun. Elle n’en compte aujourd’hui plus que sept, l’un d’eux ayant été définitivement déclassé à la suite d’une avarie majeure. Et l’un des sept moteurs encore opérationnels dispose d’une puissance limitée. Enfin, aujourd’hui plusieurs composants de ces moteurs ne sont plus fabriqués et sont difficiles à obtenir.

Cette vétusté ne permet pas de garantir sur le long terme la fourniture d’électricité, ce qui constitue une fragilité pour la sécurité énergétique de l’île. Le risque est d’autant plus important qu’il n’est pas possible d’effectuer un transfert massif d’énergie entre Bastia et Ajaccio en cas de défaillance d’un des équipements du bassin ajaccien. Le secours de l’alimentation électrique d’Ajaccio ne peut être assuré entièrement depuis Bastia.

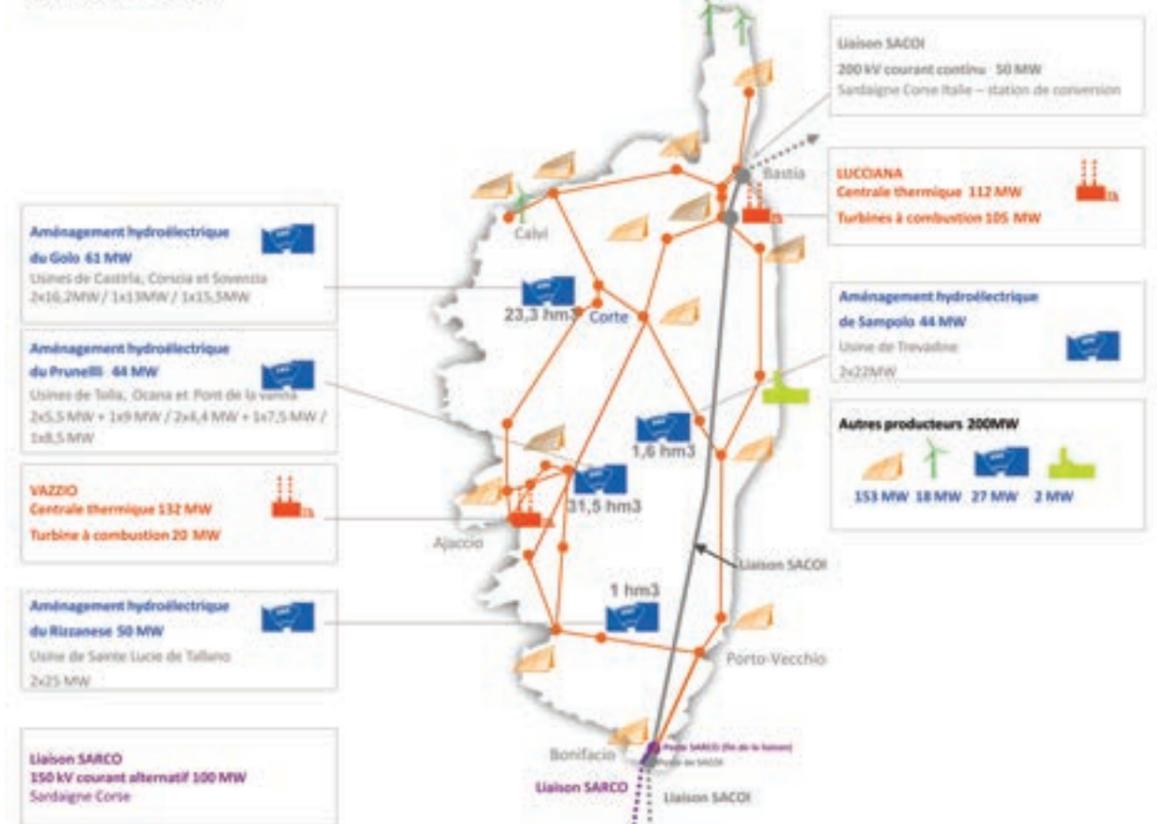


### DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La seconde raison qui pousse au remplacement de la centrale du Vazzino est que le combustible utilisé, le fioul lourd, génère des émissions polluantes qui pourraient être très sensiblement diminuées par l’utilisation d’un autre combustible associé à des moteurs de nouvelle génération. La centrale du Vazzino, construite il y a une quarantaine d’années, est donc également une centrale présentant des enjeux environnementaux majeurs. Mais cela pose aussi une difficulté juridique : la centrale ne sera bientôt plus conforme à la réglementation environnementale.

## Le Système Electrique Corse

(données janvier 2019)



### Les énergies renouvelables, essentielles mais pas suffisantes

L’électricité ne peut pas être stockée. Il est donc nécessaire, pour pouvoir ajuster l’offre à la demande, de disposer de moyens de production flexibles, garantissant une énergie immédiatement disponible. Les énergies renouvelables ne répondent qu’imparfaitement à cette exigence car ce sont des énergies intermittentes. L’intérêt des centrales comme celle du Vazzino, reposant sur des moteurs alimentés par un combustible, est qu’elles permettent une réponse très rapide, y compris pendant les pics de consommation quelles que soient les conditions météorologiques. L’énergie y est toujours disponible.



Barrage de Tolla

### D’où vient l’électricité d’Ajaccio ?

Ajaccio et sa région sont principalement alimentés en électricité par la centrale du Vazzino (130 MW) mais aussi les barrages du Prunelli (44 MW) et ses usines de Tolla, Ocana et Pont de la Vanna. Cette production hydraulique est essentielle en Corse, grâce à ses nombreux cours d’eau et son relief montagneux. Elle reste toutefois dépendante de la météo (production plus faible en hiver qu’au printemps) et des multiples usages de l’eau : en été, on utilise l’eau des barrages pour irriguer les terres agricoles ou pour le tourisme et dans une moindre mesure pour produire de l’électricité.

# Du Vazzio au Ricanto



Le Vazzio : une centrale thermique datant des années 80

## 1982 : LA CENTRALE DU VAZZIO ALIMENTE AJACCIO

Avec ses huit moteurs de 18,9 MW, la centrale du Vazzio, durant près de quarante ans, a été l'un des piliers du trépied énergétique corse. Et aujourd'hui encore, avec une puissance de 132 MW, elle demeure de très loin la principale source de production électrique de la région d'Ajaccio.

Depuis quelques années, la centrale du Vazzio est confrontée à des difficultés croissantes. Difficultés liées à l'obsolescence de ses équipements : des huit moteurs d'origine (les derniers de ce type dans le monde), seuls sept sont encore en fonctionnement, avec une puissance limitée pour l'un d'entre eux. Mais aussi difficultés structurelles liées au combustible utilisé : le fioul lourd et ses émissions atmosphériques.

## 2005 : UN PLAN AMBITIEUX POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

L'année 2005 est une année charnière pour la gestion du réseau électrique corse. A la fin de l'hiver, une vague de froid tardive, conjuguée à une diminution de la production hydraulique, provoque une crise énergétique majeure. La production ne permet pas de couvrir les besoins de la population. Pour éviter un black-out généralisé, EDF procède à des coupures ciblées qui, durant une dizaine de jours, perturbent le quotidien des habitants.

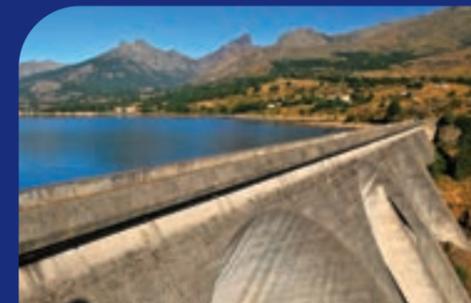
L'événement marque les esprits, mais surtout, il met en évidence la nécessité pour la Corse de sécuriser son approvisionnement électrique.

L'Assemblée de Corse adopte alors un plan énergétique sur vingt ans (2005-2025), dont la clé de voûte est un trépied énergétique associant à parts égales énergie thermique (1/3), énergies renouvelables (1/3), et énergie importée au travers des liaisons avec la Sardaigne et l'Italie (1/3).



## De nombreux investissements sont engagés pour répondre au mix énergétique de la Corse

- Doublement des investissements sur les réseaux destinés à améliorer la qualité de fourniture ;
- Création d'une liaison électrique de 100 MW avec la Sardaigne (SARCO) mise en service en 2006 ;
- Mise en service en 2008 d'une turbine à combustion de 40 MW sur le site de Lucciana en Haute-Corse ;
- Construction du barrage du Rizzanese en 2013 offrant une capacité de production de 50 MW ;
- Construction par EDF PEI en 2014 de la nouvelle centrale de Lucciana B d'une puissance de 112 MW, fonctionnant au fioul domestique en attendant l'arrivée du gaz naturel ;
- Développement des installations photovoltaïques permettant de passer de 0 MW en 2010 à plus de 150 MW en 2019 ;
- Et remplacement de la centrale du Vazzio à Ajaccio... seul projet à ne pas avoir abouti depuis l'adoption par l'Assemblée de Corse de son plan énergétique en 2005.



Barrage hydraulique en Corse



Centrale de Lucciana B



Production photovoltaïque



Intervention sur le réseau électrique



L'Assemblée de Corse

## 2015 : LE REMPLACEMENT DU VAZZIO EST INSCRIT À LA PPE DE CORSE

La question du remplacement de la centrale du Vazzino occupe une place importante dans les décisions prises à l'occasion de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Corse. Celle-ci est validée par décret ministériel le 18 décembre 2015, après approbation de l'Assemblée de Corse, de l'Autorité environnementale, du Conseil national de la transition énergétique et du Conseil supérieur de l'énergie.

**Constat initial** : 10 ans après le lancement du Plan énergétique 2005-2025, l'équilibre recherché à travers le trépied énergétique est atteint. Reste à réaliser le remplacement de la centrale du Vazzino.

Ainsi, le texte prévoit de « *sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse en mettant en service, à Ajaccio, un cycle combiné gaz (CGG) d'une puissance avoisinant 250 MW fonctionnant au fioul domestique en attendant l'arrivée du gaz naturel* ».

La PPE fixe en outre les objectifs de « *la mise en œuvre de la chaîne gazière en Corse* » pour alimenter la centrale de Lucciana B déjà en service et celle du Ricanto en projet.

### La PPE de Corse : un document fondateur pour le projet

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est un document stratégique de pilotage de la transition énergétique introduit en 2015 par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Tout comme la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon, la Corse fait l'objet d'une PPE distincte de celle de la France continentale.

Adoptée en 2015 par l'Assemblée de Corse, elle prévoit notamment, pour garantir la sécurité énergétique de la Corse, des gains d'efficacité énergétique de l'ordre de 200%, une augmentation de la part des énergies renouvelables de façon à ce qu'elles représentent 40% du mix énergétique en 2023... et le remplacement de la centrale du Vazzino par un « *cycle combiné gaz* ».



### LE SAVIEZ-VOUS



#### Qu'est-ce qu'un cycle combiné gaz ?

Le « *cycle combiné gaz* » préconisé dans le cadre de la PPE de 2015 pour le remplacement de la centrale du Vazzino, est une technologie associant deux types de turbines, l'une à combustion et l'autre à vapeur. La turbine à combustion est utilisée lors d'un premier cycle de production : la combustion alimente la turbine, qui fait tourner un alternateur et produit de l'électricité. La chaleur dégagée est alors utilisée lors d'un second cycle de production pour faire fonctionner la turbine à vapeur qui produit à son tour de l'électricité.

#### Deux points d'attention : le dimensionnement du CCG et les rejets en mer...

Ces moments de débat avec le public, sur un sujet par ailleurs largement traité par la presse locale depuis plusieurs années, ont contribué à la notoriété du projet.

Ils ont également permis d'identifier deux sujets de préoccupation majeure pour les élus, les habitants et les associations de défense de l'environnement, et repris dans les conclusions de l'enquête publique sur le CCG :

- **Le dimensionnement du projet**, le doublement de la puissance par rapport à celle de la centrale du Vazzino (passant de 132 à 250 MW) étant souvent jugé contradictoire avec l'objectif affiché dans la PPE de maîtriser les consommations et de développer les énergies renouvelables, tout en respectant l'équilibre du trépied énergétique corse ;
- **Les impacts environnementaux sur les milieux marins**, le circuit de refroidissement de la centrale à partir de l'eau de mer puisée et rejetée dans la baie d'Ajaccio suscitant de nombreuses interrogations, notamment de la part des associations environnementales.

### Les enseignements de la concertation autour du cycle combiné du gaz du Ricanto

Entre 2015 et 2019, le projet de cycle combiné gaz de 250 MW au Ricanto a été plusieurs fois présenté au public :

- Lors de la consultation du public sur la PPE en 2014 et 2015, qui mentionnait explicitement le projet de CCG ;
- Lors de la concertation sur son raccordement au réseau électrique en 2016 et 2017 ;
- Puis lors de l'enquête publique sur le projet en 2018-2019.

#### ... et un consensus : remplacer le Vazzino

Mais au-delà des divergences, ces concertations ont surtout fait apparaître un large consensus autour de la nécessité de remplacer la centrale du Vazzino par un équipement plus moderne et plus respectueux de l'environnement.





## 2019 : LES HYPOTHÈSES ÉVOLUENT... LE PROJET AUSSI

La visite, le 4 juillet 2019, du Premier ministre et du ministre de la Transition écologique et Solidaire, conduit, en accord avec les élus de la Région Corse, à une révision du besoin exposé en 2015 dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

### LE NOUVEAU PROJET EST REDIMENSIONNÉ AUTOUR DE 130 MW...

Les hypothèses évoluent pour permettre à la fois une meilleure prise en compte des impératifs de maîtrise des consommations énergétiques, et offrir une plus grande place au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Conséquence : la future centrale du Ricanto peut être redimensionnée autour de 130 MW et complétée par des moyens de stockage importants. L'équilibre énergétique de la Corse est ainsi respecté... et l'un des enseignements des précédentes concertations est intégré.

### ... ET NE NÉCESSITE AUCUN REJET EN MER

EDF étudie l'équipement le mieux adapté à ces nouvelles orientations et propose une centrale multi-combustible d'une puissance de 110 MW sur le site du Ricanto, complété par une turbine à combustion de 20 MW sur le site du Vazzio.

Le circuit de refroidissement par l'eau de mer n'est plus nécessaire... et le second enseignement est pris en compte.

Ce projet est adopté à l'unanimité par le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat de Corse le 3 octobre 2019, puis validé par l'Assemblée de Corse qui, le 25 octobre 2019, modifie le texte de la PPE en mentionnant l'utilisation de « *moyens thermiques* », et non plus d'un « *cycle combiné gaz* », pour « *sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse* ».



## 2020 : POURSUITE DES ÉTUDES ET PRÉPARATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC



EDF PEI poursuit les études pour affiner le projet de centrale multi-combustible. Une solution innovante est proposée : dans l'attente de l'arrivée du gaz naturel en Corse, la centrale pourra fonctionner soit au fioul domestique, soit à la biomasse liquide si ce type de combustible est retenu dans la nouvelle PPE.



Dans le même temps, une procédure de mise en concurrence est lancée par le ministère de la Transition écologique pour une infrastructure d'alimentation en gaz naturel des centrales électriques de Corse, celle de Lucciana et la future centrale du Ricanto.



Conformément à l'article R121-2 du Code de l'environnement, modifié par décret du 25 avril 2017, EDF PEI et la Direction générale de l'énergie et du climat saisissent la Commission Nationale du Débat Public qui décide le 2 décembre 2020 d'organiser une concertation préalable du public.

# JE M'INTERROGE

Les questions posées au débat



**C**e chapitre identifie les différents sujets qui sont portés à la concertation du public sous la forme de quatre questions :

- Comment répondre aux enjeux identifiés ?
- Quelle centrale électrique pour Ajaccio ?
- Quels effets du projet sur son environnement ?
- Comment approvisionner la centrale en combustibles ?

# Comment répondre aux enjeux identifiés ?



Depuis juillet 2019 et l'arrêt du projet de Cycle Combiné Gaz, plusieurs scénarios ont été étudiés par EDF pour assurer le remplacement de la centrale du Vazzio. Seul le scénario consistant à construire une nouvelle centrale électrique au Ricanto permettrait de répondre aux trois enjeux soulevés par la mise à l'arrêt du site du Vazzio :

- permettre le remplacement du Vazzio par un équipement plus adapté à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle ;
- garantir l'approvisionnement électrique de la région d'Ajaccio, tout en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en Corse à court, moyen et long terme ;
- disposer d'une technologie flexible et compatible avec l'arrivée du gaz naturel dans l'île.

## SCÉNARIO n°1 :

### Le choix du statu quo

La première façon d'envisager une alternative au projet de centrale du Ricanto serait de maintenir le site du Vazzio pour qu'il continue à assurer l'alimentation en électricité du bassin ajaccien.

Cela impliquerait de surmonter plusieurs difficultés.

Un premier obstacle d'ordre réglementaire : le site du Vazzio, conçu au début des années 1980, ne pourra plus répondre à terme à des normes environnementales de plus en plus exigeantes.

Autre difficulté d'ordre technique : à moyen terme, l'obsolescence des équipements du Vazzio fait peser un risque sur l'alimentation électrique de l'île. Une panne sur les moteurs pourraient ne pas être réparées rapidement, certains de leurs composants n'étant plus disponibles et nécessitant une fabrication spéciale. Cette situation pourrait nécessiter d'alimenter Ajaccio en recourant à des groupes électrogènes.

En dernier recours, il pourrait être nécessaire de procéder à des coupures ciblées pour éviter une déstabilisation complète du système électrique corse.

**Une situation inacceptable sur le moyen terme. Il faut donc agir, car on ne peut se passer des 130 MW produits par le Vazzio pour alimenter en électricité la région d'Ajaccio et assurer l'équilibre du système électrique corse.**



Des groupes électrogènes devront être déployés sur Ajaccio en cas de panne des moteurs du Vazzio



Ligne électrique SACOI permettant à la Corse de profiter de l'électricité produite en Italie

## SCÉNARIO n°2 :

### Renforcer les interconnexions électriques

Un second scénario consisterait à augmenter la part de l'électricité importée en renforçant les interconnexions avec la Sardaigne et l'Italie (SARCO et SACOI), voire en raccordant la Corse avec le sud de la France.

Ce scénario n'est ni envisageable, ni souhaitable. Pas envisageable car le projet SACOI 3, actuellement en cours de développement, prévoit déjà une augmentation sensible des capacités d'importation depuis l'Italie à l'horizon 2025-2026, avec une possibilité de soutirage de 100 MW supplémentaires, obtenus grâce aux négociations menées avec l'opérateur Italien Terna, gestionnaire de la liaison SACOI.

**Les difficultés ne seraient pas moins grandes en envisageant de créer une interconnexion avec le continent.** Le projet se heurterait cette fois à des écueils à la fois techniques et financiers en raison de la distance, de la profondeur des fonds marins et de leur relief accidenté.

**Mais surtout, augmenter la part de l'électricité importée aurait pour effet de déstabiliser le trépied énergétique corse,** dont l'équilibre entre énergie renouvelable, énergie thermique et énergie importée a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Dès lors que la puissance disponible à tout instant est suffisante et que chacun des éléments du trépied dispose d'une réserve de puissance, un tel mix énergétique permet d'éviter toute dépendance à l'égard d'une seule source d'énergie.



### SCÉNARIO n°3 :

## Miser sur les énergies renouvelables

La reconfiguration des moyens à mettre en œuvre, telle que fixée dans la PPE de Corse, tient déjà compte d'une augmentation sensible des énergies renouvelables dans l'évolution prévisionnelle à moyen terme du mix énergétique corse.

Toutefois, ce scénario alternatif viserait à compenser totalement l'arrêt du site du Vazzio par la mise en service de nouvelles unités de production combinant énergies renouvelables et turbines à combustion. Là encore, les nouvelles études réalisées par EDF mettent en évidence l'inadaptation de cette solution sur le moyen terme.

En effet, l'implantation d'éoliennes en Corse demeure marginale et le foncier nécessaire à l'installation de panneaux photovoltaïques en grande quantité dans le bassin d'Ajaccio n'est pas immédiatement disponible.

De plus, les énergies renouvelables, du fait de leur intermittence, ne permettent pas, à elles seules, de garantir une électricité toujours disponible : le vent ne souffle pas toujours au moment où l'on a besoin d'électricité et le soleil ne brille pas lorsque l'on allume nos lumières.



**Il faut donc compléter les énergies renouvelables par une production dite « pilotable », c'est-à-dire pouvant fonctionner à la demande du gestionnaire du système électrique.**



### SCÉNARIO n°4 :

## Construire une nouvelle centrale électrique



C'est le scénario inscrit à la PPE de Corse et présenté par EDF PEI à la concertation : le projet du Ricanto.

Il consiste à remplacer la centrale existante par une nouvelle centrale, plus moderne, plus respectueuse de l'environnement et toujours dans la même zone industrielle pour profiter des équipements existants.

**De toutes les solutions envisagées, la construction de cette nouvelle centrale électrique d'une puissance équivalente à celle du Vazzio semble la mieux appropriée pour garantir l'approvisionnement en électricité de la région d'Ajaccio tout en maintenant l'équilibre du système électrique corse quelle que soit la saison, ainsi qu'en intégrant l'opportunité de l'arrivée du gaz naturel en Corse.**

# Quelle centrale électrique pour Ajaccio ?



Le site du Ricanto, à proximité immédiate du Vazzino, aux portes de l'agglomération ajaccienne

**La centrale du Vazzino devra au cours des prochaines années cesser ses activités. Une nouvelle centrale viendra sécuriser à tout instant l'alimentation électrique du bassin ajaccien, cela dans le respect des normes environnementales en vigueur tout en tirant parti des meilleures technologies disponibles.**

La PPE de 2015 prévoyait la construction d'une nouvelle centrale de 250 MW. Cette puissance a été réajustée à la demande du gouvernement et de la Collectivité de Corse, afin de viser un dimensionnement au plus juste permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la région d'Ajaccio sans pénaliser le développement des énergies renouvelables et l'atteinte de l'autonomie énergétique en 2050.

Ainsi, la nouvelle centrale aura une puissance d'environ 110 MW, auxquels s'ajouteront les 20 MW fournis par une turbine à combustion installée au Vazzino, couvrant en toutes saisons les besoins en électricité de la région d'Ajaccio.

La PPE a été révisée en décembre 2019 afin de tenir compte de ce nouveau dimensionnement.

Une des spécificités de cette centrale sera sa technologie tri-combustible, offrant une très grande souplesse d'utilisation. Elle fonctionnera au gaz naturel et pourra fonctionner au fioul domestique ou à la biomasse liquide en secours.

Quel que soit le combustible utilisé, elle garantira aux Ajacciennes et aux Ajacciens l'accès à une énergie plus propre, plus respectueuse de l'environnement, et toujours disponible.

## LE SITE DU RICANTO : UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION AJACCIENNE

Le terrain dont EDF PEI est désormais propriétaire, d'une superficie de 3,5 hectares, se situe à Ajaccio, dans la zone industrielle du Vazzino, en contrebas de l'actuelle centrale toujours en fonctionnement.

La désignation du site a été officialisée le 18 juin 2015 au travers d'un accord signé par le Préfet de Région, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, le Maire d'Ajaccio et le groupe EDF.



Localisation du site du Ricanto

Cet accord est l'aboutissement d'un long travail de prospection foncière, rendu difficile par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Le relief montagneux qui prédomine à l'intérieur de l'île imposait de se concentrer sur les zones côtières, là où la densité de population et la pression foncière sont les plus fortes. Une situation d'autant plus complexe que l'attrait touristique du littoral y rend particulièrement sensible la présence d'activités industrielles.
- La nécessité, pour garantir la stabilité du réseau électrique, de disposer de lignes à haute tension pour pouvoir relier directement la centrale de production aux principales zones de consommation. Cela impliquait une implantation dans le bassin ajaccien.
- L'impératif de protection des espaces naturels imposait que le choix du nouveau site se porte de préférence sur un environnement industriel pré-existant.
- La nécessaire proximité avec le littoral pour approvisionner le combustible, les fluides et autres pièces nécessaires à l'exploitation de la centrale.

Le choix du site du Ricanto, voisin de celui du Vazio, dans un environnement déjà industrialisé, aux portes de l'agglomération ajaccienne, a permis de répondre aux attentes des principales parties prenantes.

Cette proximité avec l'actuelle centrale du Vazio comporte en outre un avantage de taille : elle rendrait possible la réutilisation de certains équipements nécessaires au fonctionnement de la future centrale : canalisations de transport des combustibles, ouvrages de stockage de combustibles liquides, réseau électrique d'évacuation de l'énergie produite, etc.



La région d'Ajaccio et ses 114 000 habitants : l'une des régions les plus consommatrices d'électricité en Corse

## UNE ÉNERGIE DISPONIBLE ET FLEXIBLE

**Pour répondre aux besoins en électricité de la région d'Ajaccio tout en garantissant l'équilibre du système électrique corse, la solution industrielle présentée et approuvée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de sa délibération du 25 octobre 2019, vise à disposer d'une puissance cumulée de 160 MW de nouveaux moyens de production garantis, qui permettent à tout moment une montée en charge rapide afin de répondre à la demande d'électricité, en particulier lors des pics de consommation.**

De nouveaux moyens de production et de stockage sont donc nécessaires pour alimenter le bassin ajaccien. La solution reposera sur la combinaison de plusieurs dispositifs :

■ **La centrale 'moteurs' du Ricanto**, constituée de sept moteurs semi-rapides de 16 MW chacun, qui constituera le cœur du système électrique ajaccien. Ces moteurs, en raison de leur capacité à démarrer et s'arrêter très rapidement, garantiront à tout moment une énergie disponible et flexible variant de 10 à 112 MW selon le besoin. La technologie retenue, de loin la plus efficace pour cette catégorie de moyens de production, permettra de réduire les consommations de combustibles et les émissions atmosphériques.

■ **Une turbine à combustion (TAC)** de 20 MW installée sur le site du Vazio, permettant d'accroître la puissance disponible lors des pics de consommation ou d'aléas de production.

■ Un apport complémentaire de 17 MW pourra au besoin être fourni par la station de **transfert d'énergie par pompage (STEP) de Lugo-di-Nazza** à Ghisoni.

■ **Et de nouveaux moyens de stockage** de l'électricité d'une capacité de 20 MW viendront compléter le dispositif.

**Le projet présenté dans ce dossier porte sur la construction de la centrale 'moteurs' et de la turbine à combustion d'une puissance cumulée de 130 MW environ.**



Localisation des équipements prévus dans le projet

## COMMENT ÇA MARCHE

### LA CENTRALE « MOTEURS »

Le site sera équipé de sept moteurs de nouvelle génération, couplés chacun à un alternateur.

Le fonctionnement de ces moteurs est similaire à celui des moteurs de nos véhicules, seule la taille diffère sensiblement :

- La combustion est réalisée par auto-allumage du combustible injecté dans l'air fortement comprimé et à haute température.
- L'énergie calorifique produite par cette combustion met en mouvement un piston dans un cylindre, générant ainsi une énergie mécanique.
- Le mouvement de ce piston permet de mettre en rotation l'arbre du moteur couplé à un alternateur qui transforme à son tour l'énergie mécanique en énergie électrique.

Cette technologie « moteurs » est particulièrement adaptée aux besoins des systèmes électriques insulaires, comme le démontre l'expérience d'EDF PEI qui exploite actuellement un parc de quarante-trois moteurs similaires en Corse et dans les territoires d'Outre-Mer.



L'un des moteurs de la centrale de Lucciana



### LA TURBINE À COMBUSTION (TAC)

Le principe de fonctionnement d'une turbine à combustion est fondé sur celui des moteurs d'avions : à la différence des moteurs de la centrale, la turbine à combustion réalise les différentes phases de son cycle thermodynamique dans une succession d'organes traversés par un gaz en écoulement continu. La machine actionne un alternateur permettant de produire de l'électricité.

Compactes et démarrant rapidement, les turbines à combustion sont habituellement utilisées comme moyens d'appoint lors des pics de consommation.



## UNE CENTRALE AU GAZ NATUREL PERMETTANT UN FONCTIONNEMENT EN SECOURS AU FIOUL DOMESTIQUE OU À LA BIOMASSE LIQUIDE

L'intérêt de cette technologie « moteurs » est qu'elle permettrait d'inscrire le projet dans une trajectoire de long terme, en prenant en compte trois facteurs :

### LE FONCTIONNEMENT AU GAZ NATUREL EN TANT QUE COMBUSTIBLE PRINCIPAL

Le choix du gaz naturel est inscrit dans la PPE de 2015 pour des questions environnementales.

La centrale du Ricanto sera construite pour fonctionner au gaz naturel : elle sera ce que l'on appelle « gaz ready ». C'est-à-dire que les équipements nécessaires au fonctionnement de ses moteurs au gaz naturel seront installés dès l'origine. L'exploitation des moteurs au gaz naturel nécessite néanmoins une très faible injection de combustible liquide dit 'pilote' qui permet leur bon fonctionnement. Par ailleurs, ce combustible liquide sera utilisé en cas d'une éventuelle rupture d'approvisionnement en gaz naturel.

### LA NÉCESSITÉ D'UNE MISE EN SERVICE RAPIDE, QUI NE SOIT PAS SUBORDONNÉE À DE LOURDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

L'utilisation du fioul domestique ou de la biomasse liquide répondrait à ce critère car l'approvisionnement, dans les deux cas, ne pose aucune difficulté particulière (l'un et l'autre sont des combustibles liquides). Un fonctionnement provisoire au fioul domestique, ferait de la centrale du Ricanto un équipement comparable à celui de Luciana B, dans la région de Bastia, également exploité par EDF PEI.



La centrale de Lucciana B, exploitée par EDF PEI, fonctionne au fioul domestique en attendant l'arrivée du gaz naturel dans l'île

## UN IMPÉRATIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>.

Le fonctionnement de moteurs de nouvelle génération au gaz naturel, voire au fioul domestique, permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Néanmoins l'utilisation de la biomasse liquide permettrait de réduire de manière plus significative ces émissions et permettrait de poursuivre les efforts engagés par le Groupe EDF pour que ses centrales rencontrent les objectifs fixés en 2015 dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone et portés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Laquelle prévoit en effet un recours accru à la biomasse, dont l'un des intérêts est de permettre la production d'une électricité décarbonée.

La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse fixe cependant une hiérarchie des usages de la biomasse, car le gisement disponible est limité et il convient de préserver les écosystèmes et la qualité des sols. L'usage énergétique vient après l'utilisation pour l'alimentation, les matériaux ou la chimie.

Il est important de souligner que le fonctionnement de la centrale à la biomasse liquide nécessitera que ce combustible soit préalablement inscrit dans la PPE actuellement en cours de révision.

### EN SYNTHÈSE

Par une réduction à la source des émissions atmosphériques, quel que soit le combustible utilisé, la qualité de l'air dans le secteur de la centrale serait nettement améliorée. La centrale du Ricanto permettrait également de sécuriser le système électrique en garantissant une réaction rapide en cas d'incident dans l'approvisionnement d'un des trois combustibles utilisés.

### LE SAVIEZ-VOUS

#### OÙ EN SONT LES ÉTUDES SUR LE GAZ NATUREL EN CORSE ?

Les études pour l'acheminement du gaz en Corse sont en cours. Une procédure de mise en concurrence a été lancée par le Ministère de la transition écologique le 10 février 2020 pour la sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure gazière. Elle précise que l'infrastructure gazière devra permettre l'accueil des navires méthaniers et le stockage d'au moins 40 000 m<sup>3</sup> de GNL (gaz naturel liquéfié), afin d'alimenter les moyens de production d'électricité de l'île. Les offres reçues sont en cours d'instruction par la Direction générale de l'énergie et du climat. (Voir note du ministère de la Transition écologique pages 56 à 59).

### LE SAVIEZ-VOUS

#### LA BIOMASSE LIQUIDE, UN COMBUSTIBLE DE PLUS EN PLUS UTILISÉ DANS LE MONDE

La biomasse est la principale source d'énergie renouvelable en France. Elle représente plus de 55% de la production d'énergie finale et contribue donc significativement au recul de la consommation d'énergies fossiles. La biomasse existe sous trois formes différentes : solide, liquide ou gazeuse. La biomasse liquide utilisée par la centrale serait produite à partir d'huiles végétales (hors huile de palme et soja). C'est ce combustible qui a été choisi pour alimenter la future centrale du Larivot en Guyane.

La biomasse liquide participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. L'énergie tirée de la biomasse

est en effet une énergie renouvelable avec un bilan carbone neutre en émissions directes dans la mesure où le CO<sub>2</sub> dégagé par la combustion de la biomasse est compensé par le CO<sub>2</sub> absorbé par les végétaux lors de leur croissance.

Les projets de centrales alimentées à la biomasse liquide se multiplient au travers le monde, mais également en Europe, où certains pays ont déjà une longue expérience en la matière. C'est le cas en particulier de l'Italie, qui compte actuellement une quarantaine de centrales de ce type, représentant une puissance totale de 1000 MW.



Maquette de la centrale électrique du Larivot en Guyane : architecte Ponthus-Dupouy

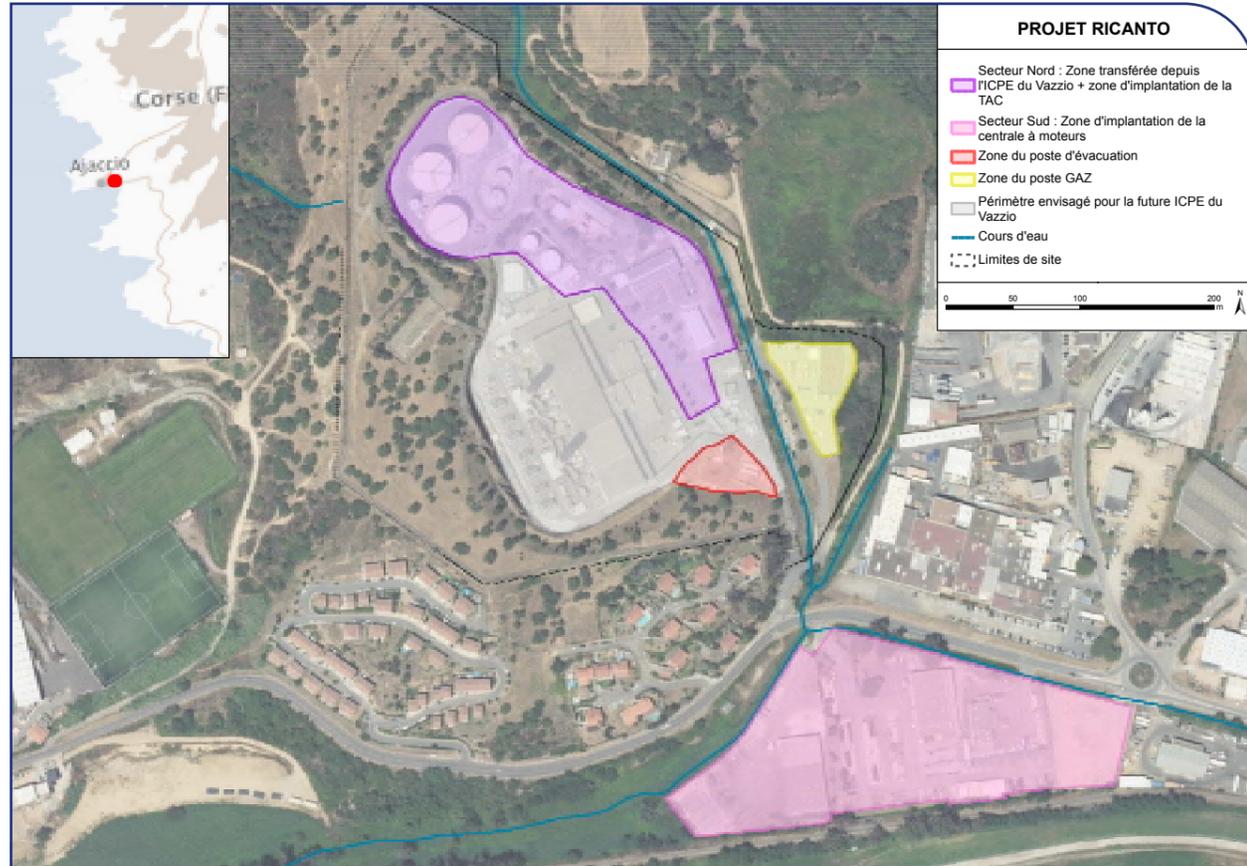
## L'AVENIR DU VAZZIO : UNE DÉCONSTRUCTION PROGRESSIVE ET PARTIELLE

Une partie du site du Vazzio, représentant une surface de 5 ha (1/3 de la surface totale) serait conservée par EDF PEI pour accueillir la turbine à combustion de 20 MW qui viendra compléter la centrale du Ricanto, ainsi que les équipements de stockage des combustibles liquides.

**Le reste du site industriel, sur environ 10 ha, serait progressivement déconstruit.**

Ce processus, étalé sur plusieurs années après la mise en service de la centrale du Ricanto, devra par la suite permettre une réutilisation de l'espace disponible pour des usages restant à définir.

# Le projet industriel



La localisation des équipements industriels

## LE POSTE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE CORSE

C'est l'interface entre le site de production et le réseau électrique de l'île. Il permet d'évacuer la production et de la répartir sur les différentes lignes électriques qui alimentent la Corse, et en premier lieu l'agglomération d'Ajaccio. Le poste sera intégré dans un bâtiment qui permet de réduire significativement son emprise et son impact visuel. Son implantation, à proximité immédiate du site de production, permet de limiter les longueurs de liaisons électriques à construire. Ces liaisons seront enterrées, là aussi pour limiter la gêne visuelle. Les lignes électriques haute tension de l'actuelle centrale seront réutilisées dans le cadre du projet du Ricanto afin d'évacuer l'électricité produite vers le réseau de l'île.



## LES ÉQUIPEMENTS D'UNE CENTRALE « MOTEURS »

**Le bloc usine** regroupe la salle de commande ainsi que les moteurs, leur alternateur et les auxiliaires mécaniques et électriques nécessaires à leur fonctionnement.

**Le stockage combustible** serait composé de 3 cuves de 8000 m<sup>3</sup> chacune permettant l'autonomie du site en cas de rupture d'approvisionnement en combustible.

**Les réserves d'eau** utilisées pour la protection incendie et le refroidissement des moteurs.

**Le stockage de l'urée** utilisée pour la dépollution des fumées.

**Le local des compresseurs** fournit l'air nécessaire au fonctionnement des moteurs.

Centrale EDF PEI de Lucciana B en Haute-Corse



**Le bâtiment administratif** abrite les bureaux et les salles de réunion des salariés de la centrale.

**L'atelier magasin** est le lieu d'entreposage de toutes les pièces de rechange de la centrale nécessaires à la maintenance des équipements.

**Les cheminées** permettent d'évacuer les rejets atmosphériques.

**Le poste de garde** assure le contrôle de l'accès au site et dispense les consignes de sécurité aux visiteurs.

**Le parking du site**

# Le projet en image

## A QUOI RESSEMBLERA L'ENVIRONNEMENT DU SITE AVEC LE RICANTO ?



Aujourd'hui

Demain, avec le Ricanto...



Aujourd'hui

Demain, avec le Ricanto...



Photomontages : Société Composite

... et sans les cheminées du Vazzio

### LES CHEMINÉES, UN MARQUEUR PAYSAGER QUI VA ÉVOLUER

**30 mètres** : c'est la différence de hauteur entre les cheminées du Vazzio qui culminent à 80 m et celles du Ricanto qui devraient avoisiner les 50 m. Mais l'impact visuel serait encore plus limité du fait de l'implantation de la future centrale en contrebas par rapport à celle du Vazzio.



... et sans les cheminées du Vazzio

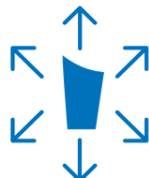
Les cheminées seront ainsi beaucoup moins visibles depuis la plage, l'aéroport ou la route d'accès à Ajaccio.

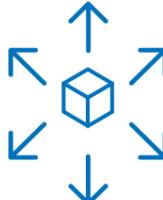
# Le projet en chiffres

■ **110 MW** :   
CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
DE LA FUTURE CENTRALE MOTEURS DU RICANTO

■  **20 MW** :  
CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
DE LA NOUVELLE TURBINE À COMBUSTION

■ **110 000 HABITANTS**   
DE LA RÉGION D'AJACCIO ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ

■  **3,5 ha**  
SUPERFICIE DU TERRAIN DU RICANTO

■ **25 000 m<sup>3</sup>**   
VOLUME DE STOCKAGE DE COMBUSTIBLE

■  Plus de **300 millions d'€**  
COÛT ESTIMÉ DE LA CENTRALE

■ Plus de **80 millions d'€**   
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES POUR LES ENTREPRISES LOCALES

■  **250 à 500 emplois**  
NOMBRE D'INTERVENANTS SUR LE CHANTIER SELON LES PÉRIODES

■  **50 mètres**  
HAUTEUR DES CHEMINÉES

■  **15 mètres environ**  
HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

■ **300 tonnes** et **10 mètres de long**   
POIDS ET TAILLE D'UN MOTEUR

# Quels effets du projet sur son environnement ?

Des études environnementales ont été réalisées pour le précédent projet de cycle combiné gaz (CCG) au Ricanto. EDF PEI connaît donc déjà l'environnement du terrain retenu, d'autant plus que le site du Vazzino, exploité depuis près de 40 ans, est situé dans la même zone industrielle.

## L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DU RICANTO

La première étape d'une étude environnementale consiste à identifier l'état initial du site. Il s'agit de connaître l'environnement dans lequel va s'implanter le projet pour en déduire les effets que celui-ci aura sur son environnement et les mesures à prendre pour assurer sa meilleure intégration.

Les études portent sur de nombreux critères, à la fois humains et naturels.

## LE CONTEXTE HUMAIN AUTOUR DU SITE

### Voisinage du site

La centrale aurait pour voisinage un quartier mixte associant habitat, équipements sportifs et sites industriels. Des lotissements ont été créés ces dernières années en prolongement du lotissement EDF initialement construit pour les agents du Vazzino.

Il y aura donc pour le Ricanto une réelle volonté d'intégration paysagère du site. Celui-ci se pose d'ailleurs depuis de nombreuses années pour les autres entreprises implantées dans la zone.



### Acoustique

Les premières mesures de bruit réalisées sont conformes à celles habituellement relevées dans des environnements urbains et industriels similaires. Elles seront utilisées dans le cadre des modélisations acoustiques de la future centrale.

### Environnement industriel

Le site, historiquement occupé par des activités industrielles, s'insérerait dans un environnement déjà fortement industrialisé, avec dans son voisinage immédiat des entreprises comme Corse Composite Aéronautique, Chantier Naval Yatching Services, ou encore Ajaccio Menuiserie Maintenance.



La zone industrielle du Vazzino accueille une trentaine d'entreprises

### Infrastructures

Le secteur est desservi par la N193, permettant un accès aisé par la route. Une voie ferrée traverse la zone industrielle sans la desservir directement.

### Archéologie

C'est souvent un enjeu important en Corse, mais ce n'est pas le cas ici. Les études préalables ont permis de confirmer l'absence de vestiges archéologiques sur le site du Ricanto.

## LE CONTEXTE NATUREL DU SITE

### Inondations

C'est un enjeu important en Corse, et notamment pour la zone industrielle du Vazzino. De par son climat méditerranéen et son relief, la Corse est soumise à des risques d'inondation. Ils ne représentent pas pour autant une menace directe pour la sécurité du site. La cartographie des risques montre que le Ricanto est situé en dehors des zones d'aléas, y compris ceux associés aux crues de la Gravona.

Le principal enjeu à prendre en compte est lié à l'écoulement des eaux de pluie. Des études complémentaires en cours permettront de définir les modalités à mettre en place pour gérer ces phénomènes, en concertation avec les services concernés.



Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Gravona - approuvé le 24 août 1999 et révisé le 6 septembre 2002 - montre que le site du Ricanto est en dehors de la zone d'aléas inondation.

### Milieux aquatiques

A la différence du projet de cycle combiné gaz, abandonné en 2019, la centrale «moteurs» du Ricanto ne générera aucun rejet en mer. D'une manière générale, les eaux utilisées pour l'activité industrielle de la centrale resteront confinées à l'intérieur du site.



## Qualité de l'air

### C'est l'un des principaux enjeux du projet.

Le site du Ricanto s'insère dans un environnement urbain déjà soumis à certaines sources de pollution : circulation automobile, chauffage des bâtiments, activité industrielle et aéroportuaire.

Toutefois, le remplacement de la centrale du Vazzio par une centrale moderne, répondant aux futures normes environnementales, contribuerait à améliorer la qualité de l'air dans le bassin de la Gravone.



Le projet s'insère dans un environnement urbain et industriel.

## Milieus naturels

Le site du Ricanto ne présente pas d'enjeux majeurs pour les milieux naturels. Des études complémentaires en cours doivent néanmoins permettre de réaliser un nouvel inventaire exhaustif des espèces animales et végétales présentes sur le site et à proximité.



Le site retenu a accueilli des activités industrielles pendant de nombreuses années. Les enjeux de biodiversité y sont peu présents

## Un cadre réglementaire strict à respecter

Le projet est concerné par la procédure de demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

De plus, conformément à la directive européenne Seveso 3, le site sera classé « **Seveso seuil bas** » du fait de la quantité de fioul domestique stockée, inférieure à 25 000 tonnes. C'est déjà le cas avec l'actuelle centrale du Vazzio qui sera remplacée.

Une étude d'impact ainsi qu'une étude de dangers ont déjà été réalisées dans le cadre du premier projet de cycle combiné gaz. Elles seront mises à jour afin d'évaluer aussi précisément que possible l'impact potentiel du nouveau projet sur l'environnement naturel et humain et les parades associées.

# LES EFFETS DU PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR Y RÉPONDRE

Pour chaque enjeu identifié, EDF PEI analyse l'effet potentiel du projet et propose des mesures pour y répondre.

## LES MESURES E.R.C

L'étude d'impact sur le projet du Ricanto comportera une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des impacts. Le principe de la démarche ERC est le suivant : en premier lieu, on cherche à proposer des solutions pour éviter les impacts. Lorsque cela n'est pas possible, il faut mettre en place des mesures pour les réduire. Et enfin, les impacts résiduels doivent être compensés (par exemple, si l'on coupe un arbre, on propose d'en replanter deux).

## LES MESURES POUR LIMITER LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

### Paysage

Les équipements du Ricanto seraient similaires à ceux du Vazzio... en plus modernes et moins hauts : 50 m pour les futures cheminées contre 80 m pour celles du Vazzio.

Toutefois, sur le site retenu, les bâtiments du Ricanto seront d'une hauteur supérieure à celle des entreprises qui y étaient installées, modifiant potentiellement l'effet visuel depuis les habitations les plus proches.

Un architecte sera mandaté pour que l'ouvrage s'insère au mieux dans son environnement urbain.

## QUELS CRITÈRES PRENDRE EN COMPTE POUR LE PROJET ARCHITECTURAL ?

Plusieurs critères sont proposés et devront être partagés avec les riverains et le public :

- la cohérence avec les caractéristiques paysagères et urbaines du secteur,
- la meilleure compacité des équipements en optimisant les surfaces,
- une approche esthétique de l'enveloppe du projet (qualité des matériaux, couleurs, formes...),
- tout en respectant les contraintes du process industriel et les impératifs de sécurité.

## PAS DE NOUVELLE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DANS LE PAYSAGE

La puissance du Ricanto étant similaire à celle du Vazzio, l'énergie produite transitera par les lignes existantes. De plus, le raccordement de la centrale au poste électrique de livraison sera réalisé en souterrain.

### Acoustique

Compte tenu d'une certaine proximité avec des zones d'habitation (lotissement EDF, zone pavillonnaire, habitats collectifs), une attention particulière sera portée à l'empreinte sonore de la centrale.

Les installations seront conformes à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des relevés acoustiques seront réalisés avant et après la mise en service de la centrale pour s'en assurer.

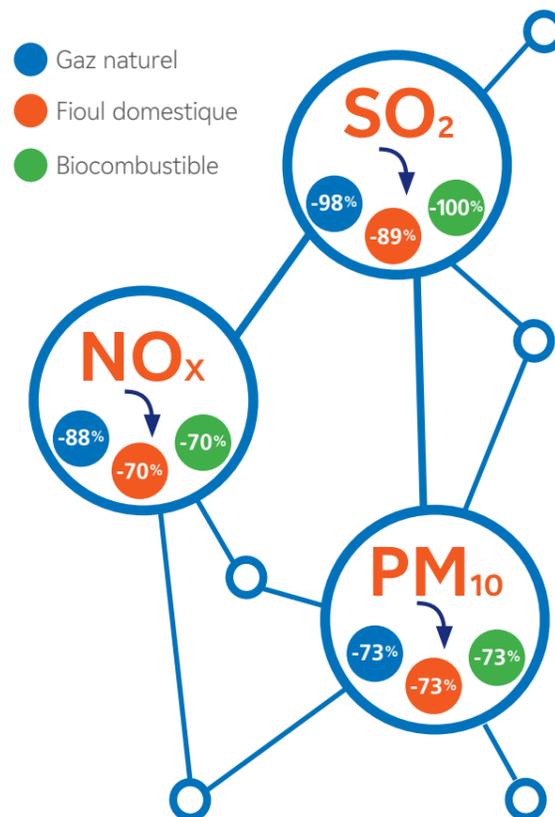
### ET PENDANT LE CHANTIER ?

L'étude réalisée dans le cadre du précédent projet de cycle combiné gaz a montré que la construction d'une nouvelle centrale n'aurait pas de répercussions importantes sur le trafic routier. Une légère augmentation est à prévoir durant la phase de travaux, mais ses effets sur la circulation devraient être ponctuels et limités. Le chantier ne devrait pas nécessiter d'aménagement routier particulier.

### Qualité de l'air

L'impact sur l'air sera principalement lié au rejet à l'atmosphère des gaz d'échappement des installations de combustion de la centrale, et en particulier pour les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), particules fines (PM<sub>10</sub>) et métaux.

C'est évidemment déjà le cas pour la centrale du Vazzio et des comparaisons de rejets atmosphériques peuvent être faites avec la future centrale du Ricanto :



Réduction des valeurs limites d'émissions (VLE) réglementaires de la future centrale 'moteurs' du Ricanto par rapport à la référence de la centrale actuelle du Vazzio et en fonction du combustible utilisé.

**Principal enseignement : quel que soit le combustible, les rejets atmosphériques seront toujours beaucoup plus faibles qu'actuellement.**

### QUELS CONTRÔLES SERONT EFFECTUÉS ?

La centrale sera conçue et dimensionnée de façon à respecter les normes sanitaires. Une évaluation des risques sanitaires (ERS) sera réalisée par un organisme indépendant pour le démontrer.

Ensuite, durant son exploitation, les émissions atmosphériques seront contrôlées par des mesures en continu. En outre, un organisme indépendant habilité surveillera les équipements et effectuera régulièrement des mesures et prélèvements dans les conduits d'échappement pour vérifier le respect des valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.



Source Biotope

### LES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

#### Milieus naturels

Les études précédemment réalisées n'ont pas permis d'identifier d'enjeux majeurs relatifs à la protection de la biodiversité sur le site du Ricanto. Les incidences de la centrale sur le milieu naturel terrestre ont été jugées négligeables.

Une nouvelle étude complète relative à la biodiversité terrestre sera néanmoins réalisée afin, notamment, de localiser et décrire les éléments constitutifs du patrimoine naturel autour du site.



Source Biotope

Les premières études ont permis d'identifier deux espèces particulières sur le site : une fleur endémique, la linaira grecque et un batracien, le Discoglosse sarde

### QUELLE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ?

Le traitement des effluents sera soumis à un contrôle des paramètres physico-chimiques en fin de traitement, permettant de s'assurer de son efficacité et de la conformité des rejets aux exigences réglementaires. Cette conformité sera étroitement surveillée : chaque canalisation de rejet d'effluents aqueux (notamment les eaux de pluie qui se déversent sur le site) sera équipée d'un point de prélèvement d'échantillons et de plusieurs points de mesures, au plus près de l'exutoire.



## LES MESURES POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

### Pendant les travaux

La phase de construction serait propice à une activité soutenue. Le chantier devrait être conduit sur la base d'un effectif moyen de 250 personnes, pour atteindre 500 personnes lors des pics d'activité.

Grâce aux compétences présentes sur l'île, l'emploi local sera sollicité. On peut estimer qu'au moins 20% des heures travaillées pourraient être effectuées par des travailleurs insulaires. Le chantier offrira également des opportunités de sous-traitance importante pour les entreprises locales.

Les retombées économiques se feront sentir bien au-delà du secteur du BTP, avec des répercussions positives pour de nombreuses entreprises dans des secteurs aussi variés que les transports, l'hôtellerie, la restauration, le commerce, ou encore la location d'engins.

Les retombées économiques pour le territoire devraient être supérieures à 80 millions d'euros.

### PLUS DE 80 MILLIONS D'EUROS POUR L'ÉCONOMIE LOCALE...

Les coûts estimés pour ce projet seront supérieurs à 300 M€. La phase de consultation des entreprises n'étant pas terminée, EDF PEI ne connaît pas précisément le montant précis de l'investissement.

Toutefois, la part qui sera attribuée aux entreprises locales peut être estimée à environ 80 millions d'euros. La part restante correspond essentiellement aux fournitures industrielles, études de conception et à la supervision du chantier.

Montant auquel il faut ajouter les impôts et taxes versés aux collectivités ainsi que les retombées économiques locales indirectes générées par les activités de chantier et la future exploitation : restauration, hôtels, logements en location, commerces, location d'engins, société de transport... profiteront de la présence de la centrale du Ricanto.

### Gestion de l'eau

Rappelons qu'aucun rejet ne sera effectué dans le golfe d'Ajaccio et que l'eau utilisée par le personnel ou pour les équipements industriels sera traitée sur le site.

Globalement, la consommation en eau de la centrale du Ricanto sera réduite de plus de 90 % par rapport à celle de la centrale du Vazzio.

De nets progrès seront également réalisés dans la gestion des effluents. La technologie retenue (une source froide à partir d'aéroréfrigérants secs) permettra d'éviter les rejets de 280 000 m<sup>3</sup> par an d'eau de refroidissement traitée.

Enfin, pour la gestion des eaux pluviales, des études en cours permettront de déterminer une hauteur optimale pour la future centrale, et de surélever au besoin la plateforme de façon à tenir compte des aléas climatiques. Un bassin d'orage sera installé permettant de stocker le surplus d'eau en période de forte pluie.



### ... ET JUSQU'À 500 EMPLOIS SUR SITE DURANT LE CHANTIER

En termes d'emplois, le chantier devrait comporter un effectif moyen de plus de 250 personnes et des pics estimés à plus de 500 intervenants sur le site. Le retour d'expérience d'EDF PEI sur de précédents chantiers analogues conduit à estimer qu'à minima 20% des emplois devraient être alloués à des salariés locaux.

### Pendant l'exploitation

Implanter la nouvelle centrale sur la zone industrielle du Vazzio présente de nombreux atouts, et tout particulièrement celui d'assurer la pérennité des emplois à Ajaccio. La centrale du Ricanto maintiendrait sur place pour des dizaines d'années les compétences de la centaine d'emplois locaux : agents EDF PEI et sous-traitants associés à l'exploitation et la maintenance des installations.

### COMMENT MAXIMISER LES RETOMBÉES LOCALES ?

Un travail en amont du chantier entre EDF et les représentants des entreprises sera engagé pour chercher à optimiser ces retombées : information des entreprises sur les besoins du chantier, sensibilisation aux contraintes réglementaires et techniques, clauses environnementales et sociales dans les appels d'offre... Tout sera mis en œuvre, dans le respect de la réglementation.



### EN SYNTHÈSE

#### La nouvelle centrale du Ricanto, une opportunité économique et environnementale pour Ajaccio

La fermeture du site du Vazzio au profit de la nouvelle centrale du Ricanto serait synonyme d'activité économique et de maintien des emplois pour le bassin ajaccien. La transition d'un moyen de production à l'autre se traduirait par le transfert d'une majeure partie des équipes, qui pourront ainsi prendre part à l'aventure du Ricanto. Certains contrats de prestation de services pourront de plus être reconduits. Les entreprises de l'écosystème ajaccien profiteront elles aussi de l'impulsion donnée par la mise en service de la nouvelle centrale.

En plus de pérenniser des emplois et d'en créer de nouveaux, la centrale du Ricanto permettrait de nets progrès dans la gestion des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement. Grâce au saut technologique réalisé, les consommations d'eau seront divisées par dix par rapport à celles du Vazzio. Les rejets d'eau traitée seront considérablement réduits. Et la pollution atmosphérique diminuera significativement grâce à la mise en service d'installations de nouvelle génération plus performantes et d'un choix de combustibles plus respectueux de l'environnement.

# Comment approvisionner la centrale en combustibles ?



Navire méthanier

**La centrale du Ricanto fonctionnera au gaz naturel, et pourra fonctionner en secours au fioul domestique, ou encore à la biomasse liquide si ce combustible est inscrit dans la PPE en cours de révision.**

EDF PEI construira une centrale fonctionnant au gaz naturel. Tous les équipements seront prévus pour cela dès la mise en service de la centrale (voir page 30 - *Quelle centrale électrique pour Ajaccio ?*).

Le gaz naturel est principalement constitué de méthane. Il s'agit d'une énergie fossile, extraite du sous-sol. En l'absence de production nationale significative, l'approvisionnement en gaz naturel repose sur des importations.

Les principales solutions permettant d'acheminer du gaz naturel vers la Corse sont le transport par gazoduc sous-marin, ou le transport par navire méthanier sous sa forme liquide à -161°C (ce que l'on appelle le gaz naturel liquéfié, ou GNL).

## LA REALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE GAZIERE : UN PROJET INSCRIT À LA PPE DE CORSE...

La Programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse (PPE) pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023 prévoit la réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la région.

Le schéma initialement envisagé comprenait :

- des navires méthaniers transportant du gaz naturel liquéfié depuis des terminaux méthaniers installés en Méditerranée,
- un terminal flottant ancré au large de Lucciana, permettant l'accueil et le déchargement des méthaniers, le stockage du GNL et sa regazéification ;
- un gazoduc reliant ce terminal flottant aux centrales électriques de l'île, celle de Lucciana déjà en service, mais aussi celle, à construire, du Ricanto.

**L'alimentation en gaz naturel des centrales de production d'électricité repose sur une nouvelle chaîne d'approvisionnement complète à construire, qui ne peut s'appuyer sur les infrastructures et équipements destinés à l'acheminement de carburants pour la région d'Ajaccio.**



## ... ET ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE

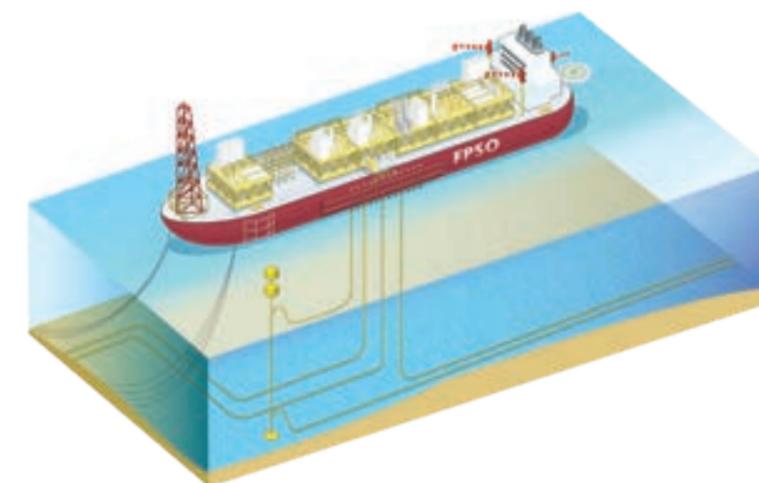
Compte tenu de la complexité associée à la réalisation d'un gazoduc, de l'émergence de nouvelles technologies d'approvisionnement en gaz naturel, ainsi que du redimensionnement du projet de centrale électrique d'Ajaccio, le Ministère de la transition écologique a lancé le 10 février 2020 une procédure de mise en concurrence visant à comparer les différentes solutions techniques présentées par les entreprises candidates pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse.

Cette procédure est ouverte aux options techniques conformes au cahier des charges (terminal flottant de stockage et regazéification, terminal gravitaire avec une capacité de stockage sous-marine, gazoduc...).

Il s'agit de rechercher la meilleure option tenant compte à la fois des impacts environnementaux, des contraintes techniques et des enjeux économiques.

Les offres reçues dans le cadre de la procédure de mise en concurrence sont en cours d'instruction par la Direction générale de l'énergie et du climat. L'opérateur sélectionné pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure gazière conduira les études et démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives requises.

**Pour plus d'information, voir la note du ministère de la Transition écologique sur le projet d'infrastructure gazière pour la Corse pages 56 à 59.**



Maquette de barge flottante

### LE PROJET CYRÉNÉE

**Le projet Cyrénée consistait à construire une canalisation raccordée à un autre projet de gazoduc international, le GALSI, qui devait quant à lui relier l'Algérie, la Sardaigne et l'Italie. Il fallait ensuite construire une canalisation reliant les deux centrales électriques entre Bastia et Ajaccio. En l'absence de concrétisation du projet GALSI, cette option a dû être abandonnée.**

## ... AVEC UN COMBUSTIBLE DE SECOURS : LE FIOUL DOMESTIQUE...

La Programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse (PPE) indique explicitement que le nouveau moyen de production pour la région d'Ajaccio, tout comme la centrale EDF PEI de Lucciana B pour la région de Bastia, fonctionnera au fioul domestique en attendant l'arrivée du gaz naturel dans l'île.

Le fioul domestique est un combustible liquide dérivé du pétrole très largement utilisé dans les transports et pour la production d'électricité. Il présente l'avantage d'être beaucoup moins émetteur de soufre et de poussières que le fioul lourd nécessaire au fonctionnement de la centrale du Vazzio.

### UN MODE D'APPROVISIONNEMENT IDENTIQUE À CELUI DU VAZZIO

L'approvisionnement proviendrait en grande partie de raffineries européennes. Il serait acheminé vers la Corse par voie maritime, tout comme le fioul utilisé pour le Vazzio.

Le combustible déchargé des navires serait ensuite transféré par un oléoduc souterrain sur environ trois kilomètres, depuis le poste de déchargement jusqu'au parc à combustible de la centrale.

Les équipements existants pour le Vazzio seront autant que possible réutilisés pour le Ricanto.



Localisation des équipements pour l'approvisionnement de la centrale en combustible liquide

## ... OU À LA BIOMASSE LIQUIDE

La biomasse désigne l'ensemble des matières végétales ou organiques animales pouvant être transformées pour produire de l'énergie.

Le principal intérêt de la biomasse est que le CO<sub>2</sub> dégagé lors de la combustion de cette biomasse est compensé par le CO<sub>2</sub> absorbé par les végétaux lors de leur croissance.

### PREMIÈRE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUELABLE EN FRANCE

Avec plus de 55% de la production d'énergie finale, c'est aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable en France. Elle contribue donc significativement à la réduction de la consommation d'énergies fossiles, et par là même à l'effort de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

La biomasse existe sous trois formes différentes : solide, liquide ou gazeuse. C'est une biomasse liquide - produite à partir d'huiles végétales extraites de plantes oléagineuses (tournesol, colza...) et d'huiles alimentaires usagées ou encore de graisses animales - qui serait potentiellement utilisée pour alimenter la future centrale du Ricanto. Ce combustible ne comportera aucun mélange de produits pétroliers.

### UN COMBUSTIBLE LIQUIDE POUVANT RÉUTILISER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

La biomasse utilisée par EDF PEI, provenant essentiellement d'Europe, serait acheminée par voie maritime jusqu'au poste de déchargement à Ajaccio. Comme pour le fioul domestique, les infrastructures disponibles pour acheminer le carburant dans la région d'Ajaccio (quai, oléoduc, cuves...) seraient réutilisées, les deux combustibles liquides pouvant être transportés jusqu'à la centrale de la même manière.



#### UNE BIOMASSE RÉPONDANT À TOUS LES CRITÈRES DE DURABILITÉ

*La biomasse utilisée par EDF PEI sera conforme aux critères de durabilité fixés par la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.*

*Ces critères visent notamment à garantir la durabilité des opérations de récolte, la régénération des forêts utilisées, le respect de la biodiversité et des espaces naturels. Elle fixe également des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre.*

*La biomasse issue d'huile de palme, de distillat d'acide gras de palme ou de soja sera exclue.*

*La conformité des produits sera garantie par une instance indépendante agréée par l'Union européenne. Le contrôle effectué par cette instance donnera lieu une attestation de durabilité certifiant la conformité de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production des matières premières jusqu'à la livraison des produits.*

# LE FONCTIONNEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE LA CENTRALE D'AJACCIO

L'approvisionnement en gaz naturel de la centrale d'Ajaccio est envisagé dans le cadre législatif et réglementaire fixé par le Code de l'Énergie, à savoir une séparation des activités d'exploitation de l'infrastructure gazière et de fourniture de gaz naturel. L'approvisionnement en gaz naturel de la future centrale d'Ajaccio sera assuré pour le fournisseur de gaz naturel sélectionné par l'exploitant de la centrale (EDF PEI). Le rôle de l'infrastructure gazière est de permettre l'acheminement du gaz naturel fourni par ce fournisseur de gaz naturel jusqu'à la centrale. L'infrastructure gazière doit être dimensionnée pour répondre aux besoins du ou des fournisseurs de gaz naturel qui seront choisis par les exploitants des centrales électriques.

**Mettre à disposition du fournisseur de gaz naturel sélectionné par l'exploitant de la centrale une infrastructure permettant d'acheminer le gaz naturel jusqu'à la centrale.**

La Corse ne disposant pas d'une production de gaz naturel, le gaz naturel nécessaire au fonctionnement de la centrale d'Ajaccio devra être importé par le fournisseur sélectionné par l'exploitant de la centrale (EDF PEI). L'infrastructure gazière doit être conçue de façon à permettre au fournisseur de gaz naturel de réaliser les importations nécessaires.

La situation insulaire de la Corse permet d'envisager deux grandes stratégies d'importation, à savoir par le biais d'un gazoduc sous-marin ou à travers l'utilisation de terminaux méthaniers.

Le gaz naturel est principalement composé de méthane. Il s'agit d'un gaz stable, non toxique et non corrosif, qui peut être transporté sous pression dans des canalisations en acier. Un réseau de gazoducs dessert ainsi le continent européen. Le réseau de transport de gaz naturel le plus proche de la Corse est situé en Italie, dans la région de Livourne. L'extension de ce réseau de gaz naturel jusqu'à la Corse nécessiterait la construction d'un gazoduc sous-marin d'une distance de près de 100 km. Le coût élevé de construction d'un gazoduc sous-marin ne rend toutefois pas cette option compétitive par rapport à l'autre stratégie d'importation de gaz naturel, à savoir une importation sous forme de gaz naturel liquéfié par le biais de navire méthanier.

Le gaz naturel devient liquide à pression atmosphérique à une température de -161°C. Sous cette forme de liquide cryogénique, le gaz naturel occupe six cents fois moins de place que sous forme gazeuse. Il peut alors être transporté dans des navires méthaniers, spécialement conçus pour le transport de gaz naturel liquéfié.

L'importation de gaz naturel liquéfié nécessite un terminal méthanier assurant les fonctions d'accueil et de déchargement des navires méthaniers, de stockage du gaz naturel liquéfié déchargé et de regazéification du gaz naturel liquéfié, en le réchauffant, afin de répondre à la demande de gaz naturel sous forme gazeuse. Les livraisons de gaz naturel liquéfié par le biais de navires méthaniers sont assurées par le ou les fournisseurs de gaz naturel sélectionnés par l'exploitant de la centrale électrique. Le déchargement des navires méthaniers, le stockage du gaz naturel liquéfié et sa regazéification sont assurés par l'opérateur de l'infrastructure gazière.

## Les configurations possibles d'un terminal méthanier

Un terminal méthanier peut prendre plusieurs configurations.

### SCÉNARIO 1 : un terminal méthanier terrestre

Cette configuration, rencontrée sur la majorité des terminaux méthaniers, consiste à regrouper à terre, dans une infrastructure portuaire, les différentes fonctions du terminal méthanier. Elle implique une jetée permettant l'accostage des navires méthaniers et des cuves de stockage de gaz naturel. Cette configuration classique nécessite une emprise foncière sur le rivage, qui doit de plus être située dans une zone offrant de bonnes conditions de navigation.

### SCÉNARIO 2 : un terminal flottant de stockage et de regazéification

Cette configuration consiste à regrouper les trois fonctions du terminal méthanier dans une infrastructure flottante, qui peut être un ancien navire méthanier reconverti ou une barge construite spécifiquement. Cette structure flottante est ancrée sur le fond marin. Le stockage du gaz naturel liquéfié peut être effectué à l'intérieur de la structure flottante. Le terminal flottant de stockage et de regazéification permet de réduire l'emprise foncière utilisée sur le rivage. Différentes technologies d'ancrage permettent d'envisager un positionnement à distance du rivage, dans des fonds marins de faible ou moyenne profondeur. Un terminal flottant de stockage et de regazéification peut être déplacé, ce qui facilite son réemploi, et ainsi la limitation des coûts échoués, dans l'éventualité où celui-ci n'est plus utilisé. La nécessité d'assurer la flottaison du terminal, y compris dans des conditions de mer agitée, implique une infrastructure s'élevant au-dessus de la mer.

### SCÉNARIO 3 : un terminal flottant avec un stockage terrestre

Cette configuration consiste à dissocier la fonction de déchargement des navires méthaniers, assuré par une structure flottante, des fonctions de stockage et de regazéification, assurées par le biais d'infrastructures situées sur le rivage. La structure flottante est reliée aux cuves de stockage située sur le rivage par le biais d'une canalisation cryogénique sous-marine. Cette configuration peut permettre de faciliter l'implantation d'un terminal méthanier dans des situations où une emprise foncière est disponible sur le rivage, mais dans une zone n'offrant pas de bonnes conditions de navigation.

### SCÉNARIO 4 : un terminal posé sur le fond marin

De nouvelles technologies permettent d'envisager la construction d'un terminal méthanier posé sur le fond marin. Dans cette configuration, le terminal méthanier prend la forme d'un caisson au niveau duquel les navires méthaniers peuvent accoster. Le stockage du gaz naturel liquéfié peut être effectué à l'intérieur du caisson et les équipements de regazéification peuvent être installés sur la partie émergée de celui-ci. La stabilité du terminal méthanier est assurée par sa pose sur le fond marin, ce qui permet de limiter la hauteur de l'infrastructure au-dessus de la mer. Cette configuration ne peut être envisagée que dans des fonds marins de faible profondeur.

## Les règles de sécurité associées à un terminal méthanier

Un terminal méthanier est conçu pour éviter tout risque de fuite de gaz naturel, résister aux catastrophes naturelles, aux accidents et aux risques de malveillance.

Un terminal méthanier est classé site Seveso seuil haut. Sa construction et son exploitation sont soumises à une autorisation du préfet, qui peut prescrire les mesures nécessaires à la sécurité et à la protection de l'environnement. Il fait l'objet, comme toute installation industrielle de ce type, d'un plan d'urgence régulièrement testé lors d'exercices associant les secours extérieurs. Des zones d'effet sont définies en fonction de l'emplacement du terminal méthanier et de ses caractéristiques.

## L'acheminement du gaz naturel jusqu'à la centrale par le biais d'un gazoduc

Une fois regazéifié au niveau du terminal méthanier, le gaz naturel peut être acheminé sous forme gazeuse par le biais d'un gazoduc reliant le terminal méthanier à la centrale d'Ajaccio. La consommation importante de la centrale d'Ajaccio implique de recourir à une canalisation en acier permettant de transporter le gaz naturel à haute pression.

La longueur du gazoduc et son tracé dépendent de la position du terminal méthanier par rapport à la centrale.

### Les règles de sécurité associées à un gazoduc

Un gazoduc de transport de gaz naturel est soumis à des règles définies par l'arrêté du 5 mars 2014, dit « arrêté multi-fluide ».

En termes de conception et de construction, les garanties de sécurité sont obtenues par le choix d'un matériel et de méthodes de construction adaptées. La canalisation est réalisée en acier de forte épaisseur et de caractéristiques mécaniques spécifiques, capables de résister à des contraintes importantes. La canalisation est enterrée au minimum à 1 mètre sous le niveau du sol naturel. Le remblai est effectué avec des matériaux contrôlés de manière à éviter la détérioration de la surface extérieure et du revêtement de la canalisation. La canalisation est protégée cathodiquement pour éviter toute corrosion. La canalisation est équipée de postes de sectionnement permettant d'interrompre le flux de gaz en cas de fuite.

Le gazoduc fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle permanent. L'ensemble des mesures de surveillance et de contrôle est défini et répertorié dans des programmes annuels de maintenance et des programmes pluriannuels de diagnostic.

Le gazoduc est signalé par plusieurs dispositifs avertisseurs. En surface, des bornes ou balises jaunes marquent la proximité de la canalisation. Dans le sol, un grillage avertisseur de couleur jaune est placé au-dessus de la canalisation. Enfin tous les travaux à proximité du gazoduc, quelle que soit leur importance, doivent être signalés à l'opérateur de l'infrastructure gazière.

Des bandes de servitude, c'est-à-dire de restrictions au droit de propriété, sont instaurées le long du gazoduc. Ces servitudes représentent des droits d'accès permanent aux ouvrages. Ces accès consistent la plupart du temps à une surveillance pédestre du gazoduc. Dans une bande de servitude de 10 mètres au total, répartie de manière symétrique par rapport à la canalisation, les constructions, les terrassements

et les plantations d'arbres de plus de 2,7 mètres sont interdits. Des indemnités de servitude, qui compensent ces contraintes, sont versées aux propriétaires.

### Le recours à une procédure de sélection d'un opérateur pour la construction et l'exploitation de l'infrastructure gazière

La programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse pour les périodes de 2016 à 2018 et 2019 à 2023 a été adoptée par le décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015.

Elle prévoit la réalisation d'une infrastructure gazière permettant d'alimenter en gaz naturel les moyens de production thermique d'électricité de la région.

Aucun opérateur n'est spontanément venu demander à la Commission de régulation de l'énergie l'approbation d'un projet d'infrastructure permettant d'alimenter en gaz naturel des centrales électriques situées en Corse.

Pour pallier cette absence, le Ministère de la transition écologique a lancé une procédure spécifique de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse.

L'opérateur sélectionné dans le cadre de cette procédure sera le maître d'ouvrage de l'infrastructure gazière, qu'il construira, possédera et exploitera.

### Le cahier des charges de l'infrastructure gazière

Les caractéristiques de l'infrastructure gazière doivent permettre l'acheminement du gaz naturel fourni par le ou les fournisseurs de gaz naturel sélectionnés par les exploitants des centrales d'Ajaccio et de Lucciana jusqu'à ces centrales.

L'infrastructure gazière devra être dimensionnée de façon à permettre l'acheminement d'un débit de gaz naturel compatible avec le fonctionnement à pleine puissance des centrales de production d'électricité.

L'infrastructure gazière devra être conçue avec l'objectif de faciliter l'importation de gaz naturel liquéfié par le ou les fournisseurs de gaz naturel qui seront sélectionnés par les exploitants des centrales d'Ajaccio et de Lucciana. Pour cela, l'infrastructure permettra a minima d'accueillir et de décharger des navires méthaniers ayant une longueur comprise entre 100 mètres et 200 mètres et d'une capacité comprise entre 10 000 m<sup>3</sup> et 20 000 m<sup>3</sup>, soit des caractéristiques cohérentes avec celles des petits navires méthaniers utilisés pour le soutage de gaz naturel liquéfié en Méditerranée.

L'emplacement et le nombre des terminaux méthaniers sont laissés à l'appréciation des candidats à la procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse, afin que ceux-ci puissent proposer la meilleure solution technique en termes de coûts, de délai de réalisation, de qualité technique et d'impact environnemental et social.

### Le financement de l'infrastructure gazière

L'infrastructure gazière sera financée par le biais d'un tarif d'utilisation payé par les utilisateurs de l'infrastructure gazière, à savoir le ou les fournisseurs de gaz naturel sélectionnés par les exploitants des centrales d'Ajaccio et de Lucciana, ou directement les exploitants des centrales d'Ajaccio et de Lucciana.

Le tarif d'utilisation de l'infrastructure gazière sera fixé par la Commission de régulation de l'énergie de façon à couvrir l'ensemble des coûts supportés par l'opérateur de l'infrastructure gazière, dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un opérateur efficace.

Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie en date du 16 janvier 2020 définit des modalités spécifiques de financement de l'infrastructure gazière en cas de mise en service de l'infrastructure gazière avant le fonctionnement au gaz naturel des centrales d'Ajaccio et de Lucciana ou en cas d'arrêt anticipé de ces centrales.

### Le processus de désignation de l'opérateur chargé de construire et d'exploiter l'infrastructure gazière

La procédure ouverte de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel a été lancée en février 2020. La date limite de remise des offres a été reportée à deux reprises en raison de la crise sanitaire. L'analyse des candidatures et des offres est actuellement en cours, en lien avec la Commission de Régulation de l'Énergie, et des compléments ont été demandés aux candidats pour qu'ils précisent certains aspects techniques de leurs offres.

A l'issue de cette phase et en fonction de ses résultats, l'année 2021 devrait être consacrée à la préparation par le lauréat de la procédure d'un dossier de présentation du projet d'infrastructure gazière, en vue de la fixation par la Commission de régulation de l'énergie du cadre de régulation de l'infrastructure et du niveau du tarif d'utilisation.

Une fois le cadre de régulation fixée par la Commission de régulation de l'énergie, l'opérateur désigné pour la construction et l'exploitation de l'infrastructure gazière demanderait les autorisations administratives nécessaires. Une nouvelle phase de concertation serait organisée à l'occasion de l'instruction de ces demandes.

En fonction des caractéristiques techniques de l'infrastructure gazière proposée par l'opérateur désigné et des délais d'instruction, l'infrastructure gazière pourrait être mise en service à l'horizon 2026.



# JE PARTICIPE

La concertation et les suites du projet

**L**a concertation préalable du public est une étape fondamentale dans la conduite du projet. Elle est l'occasion, à travers les échanges qu'elle organise, de débattre de toutes les questions qui se posent concernant les caractéristiques du projet, ses effets sur son environnement et les modalités de sa mise en œuvre.

# Un planning rythmé pour une mise en service au plus tôt

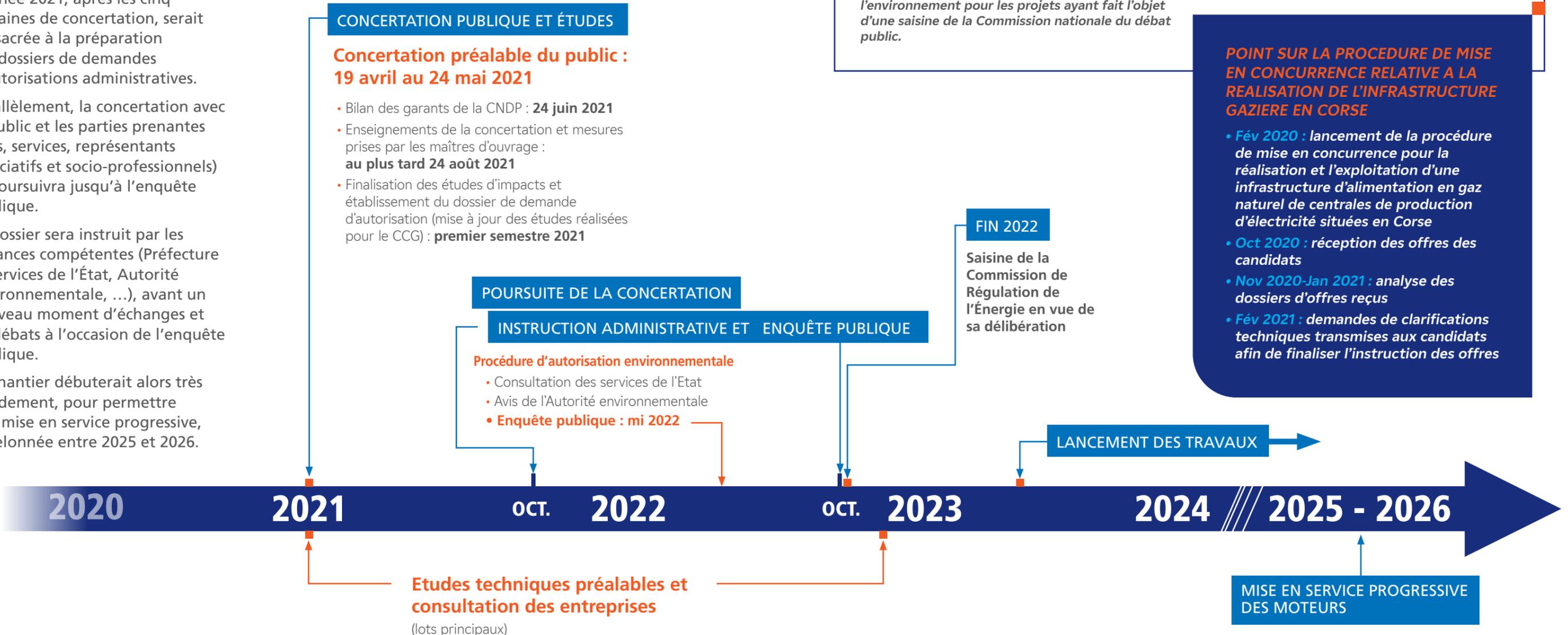
Un planning optimisé et jalonné de plusieurs temps forts mènerait à la mise en service de la future centrale d'ici quelques années.

L'année 2021, après les cinq semaines de concertation, serait consacrée à la préparation des dossiers de demandes d'autorisations administratives.

Parallèlement, la concertation avec le public et les parties prenantes (élus, services, représentants associatifs et socio-professionnels) se poursuivra jusqu'à l'enquête publique.

Le dossier sera instruit par les instances compétentes (Préfecture et services de l'État, Autorité environnementale, ...), avant un nouveau moment d'échanges et de débats à l'occasion de l'enquête publique.

Le chantier débiterait alors très rapidement, pour permettre une mise en service progressive, échelonnée entre 2025 et 2026.



## QUI EST L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ? ET LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE ?

**Ae** L'évaluation des impacts sur l'environnement de projets comme la centrale du Ricanto doit être soumise à l'avis, rendu public, d'une autorité compétente en matière d'environnement : l'Autorité environnementale. L'avis rendu par cette autorité vise à permettre au maître d'ouvrage d'améliorer son projet, mais également à faciliter la participation du public, cet avis étant joint au dossier d'enquête publique. Dans le cas du projet de centrale du Ricanto, l'Autorité environnementale sera exercée par la mission régionale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) placé sous la tutelle du Ministre de la transition écologique, comme le prévoit le Code de l'environnement pour les projets ayant fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

**COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE** La Commission de régulation de l'énergie (CRE), quant à elle, est une autorité administrative indépendante créée en 2000, à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Sa mission principale est de concourir « au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique ». Elle sera consultée dans le cadre du projet du Ricanto pour émettre un avis notamment sur la pertinence de l'investissement à réaliser au regard des enjeux du projet.

## POINT SUR LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A LA RÉALISATION DE L'INFRASTRUCTURE GAZIÈRE EN CORSE

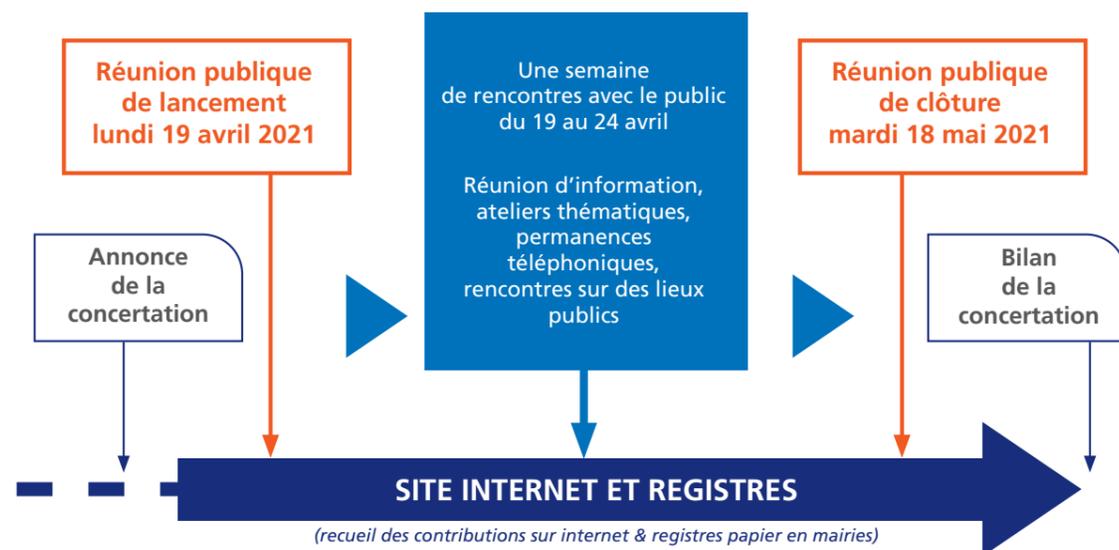
- **Fév 2020** : lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse
- **Oct 2020** : réception des offres des candidats
- **Nov 2020-Jan 2021** : analyse des dossiers d'offres reçus
- **Fév 2021** : demandes de clarifications techniques transmises aux candidats afin de finaliser l'instruction des offres

# 5 semaines de concertation du 19 avril au 24 mai

La concertation vise à assurer la participation du public dans la phase d'élaboration des projets d'aménagement pouvant avoir une incidence sur l'environnement. Une autorité indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP), veille à son bon déroulement par le biais de garants dont la mission est de faire respecter le droit à l'information et à la participation du public, conformément au Code de l'environnement.



## LA CONCERTATION EST OUVERTE DU 19 AVRIL AU 24 MAI 2021



Plusieurs solutions sont offertes pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

### Cinq semaines pour recueillir les contributions du public :

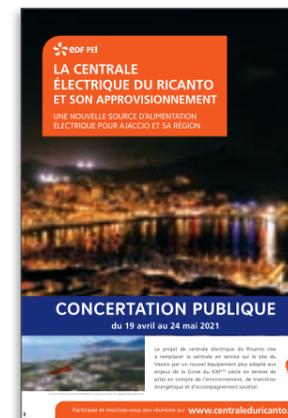
- sur le site internet dédié [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)
- et sur les registres papier mis à disposition dans les mairies (cf liste des 14 mairies concernées page 64)

### Deux réunions publiques :

la première pour ouvrir la concertation le lundi 19 avril, la seconde pour la clôturer le mardi 18 mai 2021.

### Une semaine de rencontres sur le terrain à Ajaccio du 19 au 24 avril. Ces rencontres prendront plusieurs formes :

- des échanges en journée sur des lieux fréquentés par le public
- une réunion d'information sur l'approvisionnement en combustibles le mercredi 21 avril à 17h00
- des permanences téléphoniques pour des échanges individualisés
- et des ateliers thématiques pour approfondir certains sujets :
  - caractéristiques techniques du projet et approvisionnement de la centrale en combustibles le samedi 24 avril à 9h30
  - effets environnementaux du projet et enjeux socio-économiques le samedi 24 avril à 14h30



### LES SUPPORTS D'INFORMATION

Pour informer le public du déroulement de la concertation et lui permettre d'y participer, plusieurs supports d'information sont diffusés :

- un avis d'information réglementaire publié sur internet, dans la presse et affiché sur site
- des flyers distribués en boîtes aux lettres à tous les habitants des 14 communes concernées par le projet (cf page 68)
- des affichettes disposées dans des lieux publics
- des annonces publicitaires dans le journal Corse Matin

### LES SUITES DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation préalable, les garants établissent le bilan de la concertation. Celui-ci rend compte du déroulement de la concertation et propose une synthèse. Les maîtres d'ouvrages disposent ainsi de nombreux enseignements pour poursuivre le projet, et éventuellement y apporter des ajustements tenant compte des points de vue mis en lumière au cours de la concertation.

### APRÈS LA CONCERTATION... LA CONCERTATION SE POURSUIT...

Cette phase de concertation préalable est une première étape. La concertation avec le public et les parties prenantes (élus, services, représentants associatifs et socio-professionnels) se poursuit jusqu'à l'enquête publique.

## COMMENT S'INFORMER ?

Plusieurs documents sont prévus pour informer sur le contenu du projet et les modalités de la concertation. Ils sont notamment disponibles sur le site internet du projet.

### DOSSIER DE CONCERTATION



Rédigé par les maîtres d'ouvrage, partagé avec les garants et validé par la CNDP, celui-ci rassemble l'essentiel de l'information sur le projet et les études associées. Il est téléchargeable sur le site internet [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr), en version papier dans toutes les mairies des communes concernées, et remis aux participants des différents événements organisés dans le cadre de la concertation.

### BROCHURE D'INFORMATION



Cette brochure présente le projet de manière synthétique. Comme le dossier de concertation, elle est téléchargeable depuis le site [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) consultable en version papier dans toutes les mairies des communes concernées.

### SITE INTERNET DU PROJET



Un site dédié apportant des réponses à toutes les questions que vous vous posez sur le projet : [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)



## COMMENT PARTICIPER ?

### LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION

Lundi 19 avril à 17 heures	Réunion de lancement
Mercredi 21 avril à 17 heures	Réunion sur l'approvisionnement de la centrale en combustibles
Mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril de 9 heures à 12 heures	Permanences téléphoniques pour des échanges personnalisés : appelez le 04 95 29 73 50
Samedi 24 avril à 9 heures 30	Atelier sur les caractéristiques techniques du projet et l'approvisionnement de la centrale
Samedi 24 avril à 14 heures 30	Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socio-économiques
Mardi 18 mai à 17 heures	Réunion de clôture de la concertation

#### POUR DES RAISONS SANITAIRES, INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUX RÉUNIONS

Toutes les réunions seront retransmises sur internet. En fonction du contexte sanitaire du moment, l'accès aux salles pourrait être limité voire interdit. Toute personne intéressée pour participer à l'une ou l'autre des réunions devra s'inscrire sur le site [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) rubrique « La concertation ». Chaque personne inscrite recevra avant la réunion un mail ou un sms précisant les modalités de sa participation.

## COMMENT CONTRIBUER ?

Pour donner votre avis ou poser vos questions, plusieurs solutions sont proposées.



### UN REGISTRE NUMÉRIQUE

est disponible depuis le site internet du projet.



### DES REGISTRES PAPIER

sont mis à votre disposition dans les mairies concernées (voir liste ci-dessous).

Vous pouvez aussi **ÉCRIRE** aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux garants.

#### VOS CONTACTS :

- @ • mail : centraleduricanto@edf.fr
- ✉ • EDF – Production Electrique Insulaire SAS  
Centrale Thermique du Vazzio  
Z.I du Vazzio - 20000 AJACCIO

#### Garants de la concertation

- @ • mail : zita.etoundi@garant-cndp.fr ;  
bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr
- ✉ • CNDP,  
244 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

#### LES COMMUNES CONCERNÉES :

Le périmètre de la concertation concerne les communes de Ajaccio, Appietto, Afa, Alata, Bastelicaccia, Cauro, Cuttoli-Corticchiato, Eccica-Suarella, Grosseto-Prugna, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana et Villanova

#### Mentions légales

Conception-rédaction et maquette  
FRANCOM

#### Copyright photos

#### Dossier de concertation

Médiathèque EDF : M. Vignaroli, Pascal Pochard, Bruno Conty,  
Philippe Marini, Jean-Lionel Dias, Soubigou Antoine,  
Marc Caraveo, Kivera Voujka  
Luminus/Lamboray Rudy, Getty Images/Smith Tobias, Shutterstock/  
Evgeny Atamanenko, Agence SIPA/Bruno Bony, Sébastien Aude,  
Biotope, AdobeStock

Impression sur papier PEFC : Imprimerie Bastiaise - 20600 BASTIA

## NOTES

---

Blank lined area for notes on page 70.

## NOTES

---

Blank lined area for notes on page 71.





EDF - Production Electrique Insulaire SAS  
Centrale Thermique du Vazzio  
Z.I du Vazzio - 20000 AJACCIO

@ [centraleduricanto@edf.fr](mailto:centraleduricanto@edf.fr)  
 [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)

Participez et inscrivez-vous aux réunions sur [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)